

Approbation du compte-rendu de la CFVU en visio du
5.05.2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 47

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

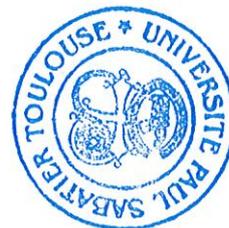
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, approuvent le compte-rendu de la CFVU en visio du 5.05.2020 (document joint).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

Adoption des calendriers des inscriptions administratives de la
rentrée 2020-2021 pour Sciences, Staps, Santé, et Paramédicaux

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 48

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

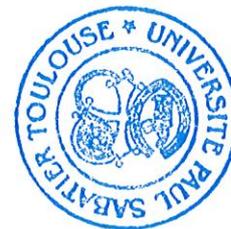
Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les calendriers des inscriptions administratives de la rentrée 2020-2021 pour Sciences, Staps, Santé, et Paramédicaux. (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

Inscriptions dématérialisées en ligne pour tous les étudiants

Sauf pour les cas particuliers* (passerelles, transferts, DNO 1^{ère} année, DU : inscription sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement : <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription>

Médecine

Dentaire

Pharmacie

PASS

1^{ère} inscription PASS : >étudiants admis via Parcoursup (dates imposées par Parcoursup*)

- > Inscription en ligne : du 8/07 au 17/07 pour les étudiants admis du 19/05 au 12/07*
du 24/08 au 27/08 pour les étudiants admis entre le 13/07 et le 23/08*
du 28/08 au 04/09 pour les étudiants admis au-delà du 24/08*
au plus tard le 27/08 pour les étudiants ayant répondu « oui avec vœux en attente »

- > Pour les autres étudiants* : du 24/08 au 28/08 : inscription sur dossier téléchargeable (original des notes bac ou titre équivalent et autorisation d'inscription)

PACES

Doublants PACES: inscription en ligne du 20/07 au 23/07 et du 24/08 au 07/09

Doublants PACES sur dérogation et Triplants : inscription en ligne du 24/08 au 07/09

1^e

A
n
n
é
e

2^e

A
n
n
é
e

3^e

A
n
n
é
e

4^e

A
n
n
é
e

5^e

A
n
n
é
e

6^e

A
n
n
é
e

7^e

A
n
n
é
e

8^e

A
n
n
é
e

9^e

A
n
n
é
e

DFGSM2

Inscription en ligne: du 20/07 au 07/09
Doublants : inscription en ligne du 24/08 au 18/09
Passerelle* : du 24/08 au 28/08 inscription sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

DFGSO2

Inscription en ligne : du 20/07 au 07/09
Doublants : inscription en ligne du 20/07 au 30/09

DFGSP2

Inscription en ligne: du 20/07 au 07/09
Doublants / enjambeurs : inscription en ligne du 07/09 au 18/09

Passerelle* : inscription du 24/08 au 28/08 sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

DFGSM3

Inscription en ligne: du 10/07 au 18/09
Doublants : inscription par le web du 14/09 au 18/09
Passerelle* : du 24/08 au 28/08 inscription sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

DFGSO3

Inscription en ligne (doublants inclus) : du 09/07 au 30/09

DFGSP3

Inscription en ligne: du 9/07 au 18/09
Passerelle* : inscription du 24/08 au 28/08 sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

Licences Professionnelles

Inscription en ligne: du 08/07 au 04/09

DFASM1

Inscription en ligne: du 09/07 au 11/09
Transfert ou passerelle* : du 24/08 au 04/09
Inscription sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)
Master 1 Ethique (inscription en ligne) : du 08/07 au 30/09

DFASO1

Inscription en ligne (doublants inclus) : du 09/07 au 30/09

DFASP1

Inscription en ligne du 09/07 au 18/09
Doublants/enjambeurs : inscription en ligne du 09/07 au 18/09

UE MASTER 1

A la faculté de Pharmacie : Mi octobre
Pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr (autorisation d'inscription)

DNO 1^{ère} année*

Inscription du 24/08 au 04/09 sur dossier téléchargeable

DFASM2

Inscription en ligne: du 09/07 au 11/09
Transfert ou passerelle* : du 24/08 au 04/09
Inscription sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

Masters

>Rattachés à la faculté de Médecine Rangueil : du 31/08 au 06/11
Formalités détaillées sur www.medecine.ups-tlse.fr (Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil)

>Rattachés à la faculté de Médecine Purpan : inscription en ligne du 08/07 au 11/09

DFASO 2

Inscription en ligne (doublants inclus) : du 09/07 au 30/09

DFASP2

Inscription en ligne: du 09/07 au 18/09
Doublants : inscription en ligne du 09/07 au 16/09

M2

Inscription en ligne: du 08/07 au 11/09

DNO 2^{ème} année

Inscription en ligne: du 09/07 au 11/09

DFASM3

Inscription en ligne : du 09/07 au 11/09
Transfert ou passerelle* : du 24/08 au 04/09
Inscription sur dossier téléchargeable (avec autorisation d'inscription)

6^{ème} année

Inscription par le web (doublants inclus) : du 09/07 au 30/09

INTERNES (DES)

Inscription à la faculté de Pharmacie, bureau du 3^{ème} cycle 01/10 au 30/11 : pharmacie.resp-scolarité@univ-tlse3.fr (attestation de réussite du DFASP pour les nouveaux internes)

3^{ème} cycle court industrie ou officine

THESE

Inscription en ligne du 09/07 au 18/09

DU*

Inscription du 24/08 au 11/09 sur dossier téléchargeable (carte étudiante + autorisation d'inscription)

Inscription à la faculté de médecine PURPAN : Internes - DES - FST : du 07/09 au 30/10
Internes 1^{ère} année promotion 2020 : du 05/10 au 16/10
DESC (inscription post internat) : du 02/11 au 30/11
Formalités détaillées sur www.medecine.ups-tlse.fr (Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Purpan)
Inscription à la faculté de médecine RANGUEIL : DES médecine générale :
- 1^{ère} année : du 07/09 au 09/10
- 2^{ème} et 3^{ème} année : du 07/09 au 23/10

THESE

Inscription en ligne: du 09/07 au 30/09

DES

Prendre rendez-vous à la scolarité de la faculté de chirurgie dentaire = 05 62 17 29 32
dentaire.scolarité@univ-tlse3.fr à partir du 01/10 au 23/10

CES

Inscription du 01/12 au 11/12 à la faculté dentaire

DU

Inscription du 01/10 au 23/10 au service de la formation continue ou à la faculté de Dentaire (si étudiants inscrits en 6^{ème} année, en thèse ou en DES)

Thèse médecine générale : du 07/09 au 27/11
DES biologie médicale : du 07/09 au 23/10
DESC biologie médicale du 07/09 au 27/11
DU/DIU/CAPACITES : du 07/09 au 27/11
Formalités détaillées sur www.medecine.ups-tlse.fr (Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil)

CALENDRIER D'INSCRIPTIONS ET DE REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2020/2021

SCIENCES (FSI) – STAPS (F2SMH)

(Aucune inscription ne sera autorisée en dehors des dates données ci-dessous,
sauf en cas d'obtention d'une dérogation donnée par le responsable pédagogique de la formation)

1 ^è A n n é e	LICENCE 1ERE ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA PARCOURSUP (dates imposées par Parcoursup*) >du 08/07 au 17/07 pour les candidats admis du 19/05 au 12/07* >du 24/08 au 27/08 pour les candidats admis entre le 13/07 et le 23/08* >du 28/08 au 04/09 pour les candidats admis au-delà du 24/08* >au plus tard le 27/08 pour les candidats ayant répondu « oui avec vœux en attente »*	
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION : FSI : du 08/07 au 22/07 et du 24/08 au 30/09 F2SMH : du 08/07 au 22/07 et du 24/08 au 04/09	
		POUR LES ETUDIANTS EN DOUBLE INSCRIPTION CPGE du 15/07 au 11/09	
	INSCRIPTION sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement: https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA UNE DAP	du 24/08 au 04/09
DEUST 1ERE ANNEE			
INSCRIPTION EN LIGNE		POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA PARCOURSUP du 08/07 au 28/08	
2 ^è A n n é e	LICENCE 2EME ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 22/07 pour les étudiants admis avant le 22/07/2020 >du 24/08 au 04/09 pour les étudiants admis après le 22/07/2020
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION : FSI : du 08/07 au 30/09 F2SMH : du 08/07 au 04/09	
		POUR LES ETUDIANTS EN DOUBLE INSCRIPTION CPGE du 15/07 au 11/09	
	INSCRIPTION sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement: https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 24/08 au 04/09	
DEUST 2EME ANNEE			
INSCRIPTION EN LIGNE		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 08/07 au 28/08	
3 ^è A n n é e	LICENCE 3EME ANNEE – LICENCES PROFESSIONNELLES		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 22/07 pour les étudiants admis avant le 22/07/2020 >du 24/08 au 04/09 pour les étudiants admis après le 22/07/2020
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION : FSI : du 08/07 au 30/09 F2SMH : du 08/07 au 04/09	
INSCRIPTION sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement: https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 24/08 au 04/09		

MASTER 1ère ANNEE			
4 ^e A n n é e	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	du 08/07 au 22/07 sauf dérogation donnée pour admission tardive (liste d'attente)
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/09
	INSCRIPTION sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement: https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE	

MASTER 2EME ANNEE			
5 ^e A n n é e	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 22/07 pour les étudiants admis avant le 22/07/2020 >du 24/08 au 04/09 pour les étudiants admis après le 22/07/2020
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/09
	INSCRIPTION sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement: https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE	

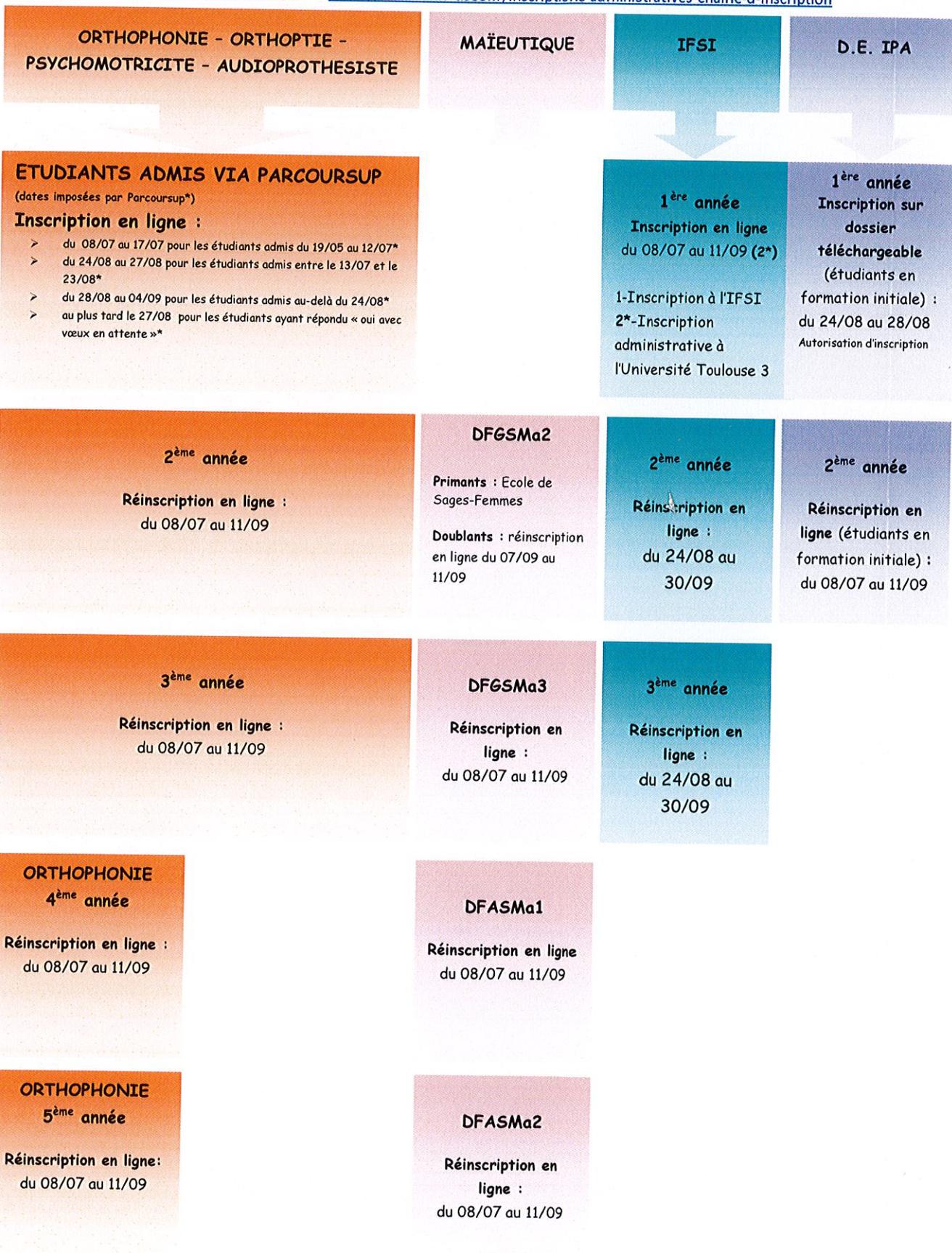
UPSSITECH 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e ANNEE		
INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	du 08/07 au 30/09
	POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 24/08 au 30/09

Tout candidat dont la situation ne figure pas dans le présent document est invité à contacter la scolarité générale : scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr

CALENDRIER INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES SANTE - 2020/2021

CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

Inscriptions et Réinscriptions dématérialisées en ligne pour tous les étudiants
 Sauf DE IPA 1^{ère} année : Inscriptions sur dossier téléchargeable. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement : <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-chaine-d-inscription>



Adoption des modalités de réorientation des étudiants de la PACES vers les L2 STS de la FSI, les L2 STAPS de la F2SMH et les DUT des IUTs de Toulouse et de Tarbes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 49

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les modalités de réorientation des étudiants de la PACES vers les L2 STS de la FSI, les L2 STAPS de la F2SMH et les DUT des IUTs de Toulouse et de Tarbes (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

MODALITES DE REORIENTATION DES ETUDIANTS DE PACES DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III-PAUL SABATIER VERS UN DUT

La réorientation des étudiants inscrits en PACES vers les départements d'IUT est possible. Ces admissions portent sur un nombre limité de places. L'accès aux différentes spécialités et options présentées ci-après est sur dossier, sous réserve d'adoption en CFVU.

Spécialités et options	Où s'adresser ?
IUT de Toulouse – Auch – Castres – Admission possible en 2^{ème} année	
<ul style="list-style-type: none"> • Génie biologique • Génie Electrique et Informatique Industrielle • Génie mécanique productique • Hygiène sécurité environnement • Information Communication • Métiers du multimédia et de l'internet • Packaging emballage et conditionnement 	<p>IUT de Toulouse Service de scolarité 115 route de Narbonne 31077 Toulouse cedex 4 scolarite@iut-tlse3.fr Tél. 05 62 25 80 30</p>
IUT de Toulouse – Auch – Castres - Admission possible en Année Spéciale (DUT en 1 an)	
<ul style="list-style-type: none"> • Informatique • Mesures Physiques* 	<p>Accès sur dossier via ECandidat (VA85) https://ecandidat.iut-mpy.fr Date limite de candidature: fin mai 2020</p>
*de droit si moyenne > 10/20	
IUT de Tarbes Toulouse III - Admission en 2^{ème} année	
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des entreprises et administrations • Génie mécanique productique • Génie électrique et informatique industrielle • Métiers du multimédia et de l'internet • Techniques de commercialisation 	<p>IUT Tarbes Service de scolarité 1 rue Lautréamont 65000 Tarbes scolarite@iut-tarbes.fr Tél. 05 62 44 42 04</p>

► Accès sur dossier

Le dossier doit être constitué par le candidat et déposé au service de scolarité de l'IUT correspondant à son choix. Il doit comporter :

- > une lettre de motivation ;
- > les choix de réorientation du candidat ;
- > les relevés des notes des différentes parties des concours auxquels l'étudiant a participé ;
- > la copie des notes de première et terminale du lycée.

Date limite de dépôt : 8 juin 2020

Plus d'informations : Toulouse : <https://iut.univ-tlse3.fr/> Tarbes : <http://www.iut-tarbes.fr/>

**Règles concernant la réorientation des étudiants
de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une L2 STS ou STAPS**

La réorientation des étudiants inscrits en PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, vers d'autres parcours de Licence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est possible suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, qui prennent en compte les résultats obtenus au concours de l'année 2019/2020 et/ou 2018/2019.

Certains cas permettent l'accès de droit en licence 2^{ème} année (L2), d'autres cas nécessitent un dépôt de dossier de validation d'études en vue d'une validation partielle (voire totale) du cursus effectué.

Parcours L2	Moyenne $\geq 10/20$	$8 \leq \text{moyenne} \leq 10$	Où s'adresser ?
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Sciences de la Vie Parcours : - biochimie, biologie moléculaire et microbiologie - biologie cellulaire et physiologie - biologie des organismes, des populations et des écosystèmes L2 mention Sciences de la Terre, Parcours : sciences de la terre et environnement 	Accès de droit (autorisation à retirer sur présentation de l'original des notes PACES + une copie)	Accès sur dossier	Bureau des Admissions de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI), Bât 3PN Tel : 05.61.55.60.10 Tel : 05.61.55.63.50 fsi.admdf@univ-tlse3.fr
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Electronique, Energie électrique, Automatique Parcours : Ingénierie pour le soin et la santé 		Accès sur dossier Moyenne ≥ 6 et Moyennes Maths et Physique (UE3 et UE4) ≥ 8	
<ul style="list-style-type: none"> L2 toutes mentions de Sciences et tout autre parcours que ceux mentionnés ci-dessus 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	
<ul style="list-style-type: none"> L2 STAPS 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	Scolarité de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) Tel : 05.61.55.66.32

Accès sur dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier rubrique « s'inscrire » pavé « Information scolarité ».

Le dossier doit être constitué par le candidat et déposé à la faculté concernée. Il doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Les choix de réorientation du candidat
- Les relevés de notes des différentes parties des concours auxquels l'étudiant a participé
- La copie des notes obtenues au baccalauréat

Le dossier sera examiné par les équipes de formation des filières demandées.

Date limite de dépôt : 7 jours ouvrables après la publication des résultats aux concours

Modalités présentées pour vote de la CFVU du 28 avril 2020

Règles concernant la réorientation des étudiants de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une L2 STS ou STAPS

La réorientation des étudiants inscrits en PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, vers d'autres parcours de Licence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est possible suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, qui prennent en compte les résultats obtenus au concours de l'année 2019/2020 et/ou 2018/2019.

Certains cas permettent l'accès de droit en licence 2^{ème} année (L2), d'autres cas nécessitent un dépôt de dossier de validation d'études en vue d'une validation partielle (voire totale) du cursus effectué.

Parcours L2	Moyenne $\geq 10/20$	$8 \leq \text{moyenne} \leq 10$	Où s'adresser ?
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Sciences de la Vie Parcours : - biochimie, biologie moléculaire et microbiologie - biologie cellulaire et physiologie - biologie des organismes, des populations et des écosystèmes L2 mention Sciences de la Terre, Parcours : sciences de la terre et environnement 	Accès de droit (autorisation à retirer sur présentation de l'original des notes PACES + une copie)	Accès sur dossier	Bureau des Admissions de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI), Bât 3PN Tel : 05.61.55.60.10 Tel : 05.61.55.63.50 fsi.admdf@univ-tlse3.fr
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Electronique, Energie électrique, Automatique Parcours : Ingénierie pour le soin et la santé 		Accès sur dossier Moyenne ≥ 6 et Moyennes Maths et Physique (UE3 et UE4) ≥ 8	
<ul style="list-style-type: none"> L2 toutes mentions de Sciences et tout autre parcours que ceux mentionnés ci dessus 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	
<ul style="list-style-type: none"> L2 STAPS 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	Scolarité de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) Tel : 05.61.55.66.32

Accès sur dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier rubrique « Etudier à l'université » pavé « Information scolarité ».

Le dossier doit être constitué par le candidat et déposé à la faculté concernée. Il doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Les choix de réorientation du candidat
- Les relevés de notes des différentes parties des concours auxquels l'étudiant a participé
- La copie des notes obtenues au baccalauréat

Le dossier sera examiné par les équipes de formation des filières demandées.

Date limite de dépôt : 7 jours ouvrables après la publication des résultats aux concours

Adoption des modifications des MCC du DE IPA 1ère et
2ème années de la Faculté de Médecine Rangueil

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 50

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les modifications des MCC du DE IPA (Diplôme d'État Infirmier en Pratique Avancée) 1ère et 2ème années de la Faculté de Médecine Rangueil (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

SEMESTRE 2 1ère année

UE		Discipline	MCC actuelles		Date examen	commentaires	Date arrêt des cours / Nbre cours	Proposition nouvelles MCC	
Intitulé	Notation		épreuve	durée				épreuve	durée
UE 4 METHODE DE TRAVAIL	/20	Méthode de Travail	cas pratique : application des connaissances numériques à l'exercice de l'infirmier en pratique avancée /20	2h	le 30/03	L'examen doit impérativement avoir lieu à la salle multimédia aux allées Jules Guesde	Pas de cours manquants	utiliser les parcours blancs effectués.	
UE 3 ANGLAIS	/20	Anglais	Résumé en français et /ou traduction d'un article scientifique professionnel en langue anglaise /10 Oral en binôme /10	1h 15 min	le 03/04	Proposition de décaler l'examen	Pas de cours manquants	- Ne garder que la note de l'oral Par Visio mais obligatoirement un samedi	15min/ Binôme
UE 6 CLINIQUE	/40	Clinique	Présentation orale d'un projet de soin réalisé pendant le stage devant un binôme (formateur + IDE Expert) (30min + 15 min d'échanges /40	1h	les 28 et 29/05		Pas de cours manquants	ne garder que la note de l'UE clinique du Semestre 1	
UE 8 SANTE PUBLIQUE	/40	Santé Publique	Présentation orale d'un travail de groupe d'analyse et de synthèse d'une problématique /situation ou action de santé publique /40	30min	31-mars		Manque 4h de cours	Soutenance d'un travail de groupe en Visio entre le 18/05 et le 04/07	30 min de présentatio n + 30 min d'échange / groupe
UE 9 RECHERCHE	/40	Recherche	Présentation orale de l'analyse critique d'un article de recherche (10 min) + discussion (10 min) /20 Remise d'une Présentation écrite /20	20 min CC	21-avr		Manque 27h de cours dont le cours pour distribution des lieux de stage	neutralisation	

STAGE /80		
	VALIDATION	COMMENTAIRES
STAGE	DUREE 8 semaine du 14 avril au 05 juin	VALIDATION rédaction d'un rapport de stage + évaluation du maître de stage
		Nouvelles modalités

SEMESTRE 4 - IPA 2A (UNIQUEMENT STAGE AU S4)

		STAGE /20	
	DUREE	VALIDATION	COMMENTAIRES
Stage	16 Semaines 20/01 au 15/05	soutenance mémoire plus évaluation maître de stage	5 stages maintenus sur les 14 étudiants. Pour les 9 autres 8 semaines effectuées
			Nouvelles modalités Dépôt des mémoire au 20/05 soutenance entre le 22/06 et le 04/07

**Adoption de la correction de la date d'arrêt des cours pour
le programme du concours PACES, sur le site des
Maraîchers, de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 51

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent la correction de la date d'arrêt des cours pour le programme du concours PACES, sur site des Maraîchers, de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques (document joint).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

MCC 2019-2020							Proposition nouvelles MCC au 04/05/2020			
UE	Matière	Modalités d'évaluation	Durée	Notation	Date arrêt cours	Modalités d'évaluation	Durée	Notation	Modalités d'épreuves	
TRONC COMMUN	UE 3 BASES PHYSIQUES DES EXPLORATIONS - ASPECTS FONCTIONNELS	Biophysique	20 QCM (5 QCM pour biophysique) (15 QCM pour physiologie)	01h00	/40	12-mars-20	7 QCM	20 mn	/40	
		Physiologie				12-mars-20	2 QCM pour biophysique 5 QCM pour physiologie			
	UE 5 ORGANISATION DES APPAREILS ET SYSTEMES	Anatomie	25 à 30 QCM	40 min	/40	12-mars-20	8 à 10 QCM	15 min	/40	
	UE 6 INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MEDICAMENT	Médicaments	30 à 35 QCM	1h	/40	12-mars-20 pour Purpan/Ranguell 13-mars-20 pour Maraichers	10 à 12 QCM	20 min	/40	
UE SPECIFIQUES	UE 7 SANTÉ, SOCIÉTÉ, HUMANITÉ	Santé Publique	20 QCM	30 min	/16	12-mars-20	7 QCM	10 min	/16	
			Epreuve rédactionnelle : A partir d'un texte de 1000 mots : partie 1 : une contraction de texte (100 mots) partie 2 : une question sur le texte partie 3 : une question de synthèse en lien avec le texte, les cours, les TD	1h30	/64	12-mars-20	7 QCM	10 min	/64	
	UE 8 ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE MEDECINE	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	4 à 7 QCM	20 min	/60	
		Anatomie tête et cou	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	5 à 7 QCM	10 min	/20	
	UE 8 ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE ODONTOLOGIE	Anatomie et Histologie petit bassin	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	5 à 7 QCM	10 min	/20	
		Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	4 à 7 QCM	20 min	/60	
		Anatomie tête et cou	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	5 à 7 QCM	10 min	/20	
		Odontologie générale	10 à 15 QCM	20 min	/20	12-mars-20	5 à 7 QCM	10 min	/20	
	UE 8 ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE PHARMACIE	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/30	12-mars-20	4 à 7 QCM	20 min	/30	
		Pharmacie	20 à 25 QCM	30 min	/70	12-mars-20	10 à 13 QCM	15 min	/70	
UE 8 ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE MAIEUTIQUE	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	4 à 7 QCM	20 min	/60		
	Anatomie et Histologie petit bassin	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	5 à 7 QCM	10 min	/20		
	Unité foeto-placentaire	7 à 12 QCM	20 min	/20	12-mars-20	4 à 6 QCM	10 min	/20		

Les UE du tronc commun seront regroupés en 1 seule épreuve de 1h15 mn (UE3, UES, UE6, UE7 santé publique et UE7 société humanité)

Les UE8 spécifiques auront des épreuves dissociées (initiation à la recherche, anatomie tête et cou, anatomie et histologie petit bassin, odontologie générale, pharmacie, unité foeto-placentaire)

Approbation de la désignation des membres des
commissions e-candidat 2020, de la FSI

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 52

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, approuvent la désignation des membres des commissions e-candidat 2020, de la FSI (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

	DROITS	LS : LECTURE SEULE
PRESIDENT DE LA COMMISSION	Action saisie des avis, Action saisie du statut du dossier, Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Action visé de l'historique des avis (LS)	
MEMBRES DE LA COMMISSION	Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Ecran paramétrage (LS)	

COMMISSIONS ECANDIDAT L2	PRESIDENT DE LA COMMISSION	MEMBRES DE LA COMMISSION
MENTION CHIMIE	Nans ROQUES Claire KAMMERER-PENTIER	Pascal DUFOUR Marie FUSTIER-BOUTIGNON Dominique TOUBLANC Virginie SERIN Fabienne ALARY Gwenael RAPENNE
MENTION ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE	Pierre FRETON	Manuel MARCOUX Philippe CASTELAN Clara FOURNIER-NOEL Xavier FRANCIERES
MENTION GENIE CIVIL	Bernard HUSSON	Stephane MULTON Manuel MARCOUX Thierry VIDAL
MENTION INFORMATIQUE	Mustapha MOJAHID	Olivier GASQUET Emmanuel LAVINAL Alain CROUZIL
MENTION MATHEMATIQUES	Dan POPOVICI Philippe MONNIER Pierre BOUSQUET Mathieu SABLIK	Marcello BERNARDARA Benedicte GARREAU DE BONNEVAL Jasmin RAISSY Yohann GENZMER Olivier PASCAL Martin STRECKER
MENTION MIASHS	Cedric TEYSSIE Daniel MARQUIE Valerie CAMPS	
MENTION MECANIQUE	Jean-François FERRERO Pascale LAURENS Manuel MARCOUX	Nicolas BONNEAU Sylvie SAINTLOS-BRILLAC Yvain SUBRA Thierry VIDAL
MENTION PHYSIQUE	Dominique TOUBLANC Benoît CHALOPIN	Pascal DUFOUR Virginie SERIN Fabienne LOHOU-BOLZER Nans ROQUES Simon GARCIA Isabelle REBATEL Eric MARINO
MENTION SCIENCES DE LA TERRE	Markus ARETZ	Catherine NOIRIEL Carine LEZIN
MENTION SCIENCES DE LA VIE MENTION SCIENCES DE LA VIE	Cecile DEMEUR Noelie DAVEZAC Marie-Christine MIQUEL Anne-Marie TARACCHI Isabelle MULLER Loic TEN HAGE Catherine TARDIN	Laetitia BRICHESE Sylvain MASTRORILLO Claude GUTIERREZ Laurence NIETO Claude GUTIERREZ Cécile MALNOU Agnès Louise LENOIR-MAILLARD Stephan MAUMONT Jean-Luc ROLS Nathalie ESCARAVAGE Jean-claude TOUGNE Gilles ETIENNE

	DROITS LS : LECTURE SEULE
PRESIDENT DE LA COMMISSION	Action saisie des avis, Action saisie du statut du dossier, Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Action visu de l'historique des avis (LS)
MEMBRES DE LA COMMISSION	Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Ecran paramétrage (LS)

COMMISSIONS ECANDIDAT L3	PRESIDENT DE LA COMMISSION	MEMBRES DE LA COMMISSION
MENTION CHIMIE	Sophie HOYAU Mathieu GIBILARO Julien MONOT Alicia WEIBEL	Gwenaél RAPENNE Pascal DUFOUR Julien MONOT Mathieu GIBILARO Corinne PAYRASTRE
MENTION ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE	Philippe CASTELAN David BUSO Bruno JAMMES Xavier FRANCERIES	
MENTION GENIE CIVIL	Thierry VIDAL	Bernard HUSSON Stephane MULTON
MENTION INFORMATIQUE	Andre ADUN Carole BERNON Patrice TORGUET	Alain CROUZIL Ileana OBER Olivier GASQUET Emmanuel LAVINAL
MENTION MATHÉMATIQUES	Marcello BERNARDARA Pascale ROESCH Patrick MARTINEZ François BACHOC Mathieu SABLİK Jeremie DARDE	Gilles HUBERT Jasmin RAISSY Thierry DELMOTTE Martin STRECKER Yohann GENZMER Eveline LEGENDRE Reda CHHAIBI
MENTION MIASHS	Cédric TEYSSIE	Daniel MARQUIE Guillaume FEUILLADE
MENTION MECANIQUE	Nicolas BONNEAU Sylvie SAINTLOS-BRILLAC Sandra GALLEGRO Françoise THELLIER	Pascale LAURENS Jean-François FERRERO Xavier JACOB Manuel MARCOUX Walter RUBIO
MENTION PHYSIQUE	Vincent PAILLARD Hervé HOYET Marie Joel MENU Pascal PUECH Fabienne Lohou Martine SENCE	Virginie SERIN Dominique TOUBLANC Simon GARCIA Isabelle REBATEL Eric MARINO
MENTION SCIENCES SOCIALES	Claudine PEYRE Marie-Anne VERDIER	Isabelle ARTHUS Carole JEAN-AMANS Severine LALANDE Didier MOTTAY Pauline PEREZ Beatrice VINCENT Sylvette ROYO
MENTION SCIENCES DE LA TERRE	Carine LEZIN Catherine NOIRIEL	Markus ARETZ
MENTION SCIENCES DE LA VIE	Noëlie DAVEZAC Laurence NIETO Cécile MALNOU Agnès Louise LENOIR-MAILLARD Stephan MAUMONT Marie-Christine MIQUEL Nathalie ESCARAVAGE Jean-Claude TOUGNE Catherine TARDIN	Laetitia BRICHESI Sylvain MASTRORILLO Cécile DEMEUR Anne Marie TABACCHI Jean-Lus ROLS Gilles ETIENNE Loïc TEN HAGE Anne Marie TABACCHI Jean-Luc ROLS Claude GUTIERREZ Isabelle MULLER Gilles FERNANDEZ Diego SANTAMARINA Jean-Luc TELLIER Hélène BRUNEAU Sandra JOFFROY Michel GANGNEUX Georges MADAR Serge SOULA

	DROITS	LS : LECTURE SEULE
PRESIDENT DE LA COMMISSION	Action saisie des avis, Action saisie du statut du dossier, Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Action visu de l'historique des avis (LS)	
MEMBRES DE LA COMMISSION	Ecran gestion des candidatures (LS), Action gestion d'une candidature (LS), Action gestion du bloc-notes, Ecran paramétrage (LS)	

COMMISSIONS ECANDIDAT LP	PRESIDENT DE LA COMMISSION	MEMBRES DE LA COMMISSION
LP CONCEPTION ET COMMANDE NUMÉRIQUE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES EMBARQUÉS - GESTION DE L'ÉNERGIE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	Yann CRESSAULT	Vincent BOITIER Helene LEYMARIE Alexandre NKETSA Bruno ESTIBALS
LP CONCEPTION ET PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES (CPSE)	Christina VILLENEUVE-FAURE	Ali BOUKABACHE Vincent BLEY Philippe MENINI
LP CONSEIL EN SYSTÈMES DE PRODUCTION VÉGÉTALE AGROÉCOLOGIQUE	Loic TEN HAGE Stephan MAUMONT	
LP GÉNOME ET BIOTECHNOLOGIE POUR L'AMÉLIORATION DES PLANTES	Marie-chantal TEULIERES	Didier ALDON Christiane MARQUE-LALLAMI Françoise ROCHANGE
LP MAINTENANCE DE MATÉRIEL BIOMÉDICAL	Sylvie BERKES-BROT	Vincent GALAUP Gilles ROUALDES Laurent TROUBAT Eric BRISON Thierry BAUDOIN Eric DAUDRIX Danièle ROCHER Alison VOIRIN
LP TRAITEMENT ET CONTRÔLE DES MATERIAUX (TCM)	David MESGUICH	Véronique BRUMAS Antoine BARNABE

Adoption des modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes liées à la crise sanitaire (COVID) de la session 1 semestres pairs des formations manquantes à la CFVU du 5 mai 2020 et de la session 2 semestres impairs et pairs de la FSI

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 54

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes liées à la crise sanitaire (COVID) de la session 1 semestres pairs des formations manquantes à la CFVU du 5 mai 2020 et de la session 2 semestres impairs et pairs de la FSI (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

Formations manquantes

Semestre pair - Session 1		
Acronyme formation	IP	ECTS Neutralisés
1ERE ANNEE GCGEO	25	0%
1ERE ANNEE SRI	37	0%
1ERE ANNEE TRI 2019	20	0%
2EME ANNEE GCGEO	27	20%
2EME ANNEE SRI	35	20%
2EME ANNEE TRI 2019	24	20%
3EME ANNEE GCGEO	25	0%
3EME ANNEE SRI	28	0%
3EME ANNEE TRI	20	0%
M2 BEE-MAB	15	20%
M2 BS-GIMAT	6	0%
M2 BS-IPMM	29	0%
M2 CHI-CV 2017	22	0%
M2 INF-DL	36	31%
M2 INF-IGAI	11	8%
M2 PFA-PE _n TE	13	0%

ELUGC	111	1111 ANNEE SC2020
Total des ECTS de toutes les UE		10
Total des ECTS des UE évaluées complètement		0
Ratio de réalisation		0%



Sem	UE	UE Endrogée	UE non	ECTS	Neutralisation Compétive	Note de Coefficient	Note de Note	CP	MODALITES DECCA - SESSION 1 SEMESTRES PAIRS						
									Evaluations réalisées avant le 13 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation d'épreuves postales épreuves	Note de l'épreuve sur Mars	Notes de l'épreuve Terminal: en distance	Autre Nature de l'épreuve Terminal: en distance
1	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG641	LV1 - Anglais	80		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG642	LV2 - Allemand	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
1	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG643	LV2 - Russe	1	Cette langue n'est plus proposée depuis plusieurs années.	Neutralisation de la matière						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG644	LV2 - Espagnol	12		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG645	LV2 - Japonais	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG646	LV2 - Renfort TOEIC	14		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					Oral ou oral	
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG645	Gestion de projets (projets)	24		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG642	Gestion de projets	80		Pas de Modification des MCCA	Oui	0,30	DCM			
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG643	Sport	24		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG644	SHS	80		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	0	N	ELUG645	Stage	24		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	0	N	ELUG681	Management environnemental	24		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					Devoir maison	
2	ELUGCBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	0	N	ELUG682	DMD	24		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	0	N	ELUG683	SIG	24		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					Devoir maison	
2	ELUGCBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	0	N	ELUG684	Sciences du sol (présentiel)	24		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)					Devoir maison	
2	ELUGCBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	0	N	ELUG685	Sciences du sol (terrain)	24		Pas de Modification des MCCA						
2	ELUGCBM	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUG6C1	Processus de construction	25		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)					Devoir maison	
2	ELUGCBM	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUG6C2	Hydraulique appliquée et hydrologie	16		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					Devoir maison	
2	ELUGCBM	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUG6C3	Topographie	25		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)					Devoir maison	
2	ELUGCBM	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUG6C4	Géologie (présentiel)	25		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)					Devoir maison	
2	ELUGCBM	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUG6C5	Géologie terrain	25		Pas de Modification des MCCA						

ELUSAM	ISI	100 ANNEE(S)
--------	-----	--------------

Total des ECTS de notes de UE		80
Total des ECTS des UE évaluées complètement		0
Ratio de neutralisation		0%



UE				SOUS UE		MODIFICATIONS MCCA - EFFET(S) DE LA MCCA									
sem	de	de	de	ECTS	Neutralisation complexe	Notes de redoublement	Notes de bon	IP	Evaluations réalisées avant le 13 Mars	Modification du MCCA	Coefficient des évaluations prises en compte	Utilisation des notes pour l'année suivante	Durée de l'épreuve (sur Moodle)	Nature de l'épreuve (écrite, orale, mixte)	Autre Nature de l'épreuve (autres modalités)
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A1	LV1 - Anglais	80		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A2	LV2 - Allemand	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A3	LV2 - Russe	1		Cette langue n'est plus proposée depuis plusieurs années.	Neutralisation de la matière					
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A4	LV2 - Espagnol	12		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A5	LV2 - Japonais	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A6	LV2 - Renfort TOEC	14		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					Oral	
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A3	Gestion de projets	40			Pas de Modification des MCCA		Oui	0h30	QCM	
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUG6A4	SHS	80			Pas de Modification des MCCA					
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUS8A1	Gestion de projets (projet)	36			Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	01h00	Autres	Production de documents, Oral
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUS8A3	EPS	36		Toutes les évaluations ont été faites avant le 16/03	Pas de Modification des MCCA					
2	ELUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EUUS8A5	Stage	36		Sous UE sans MCCA. Le stage n'est pas obligatoire (en optionnel)	Pas de Modification des MCCA					
2	ELUSB8M	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUS8B1	Informatique industrielle	36		Utilisation uniquement d'une ou plus eurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars						
2	ELUSB8M	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUS8B2	Communication des systèmes	36		Aucune	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	1h	Autres	Production de documents, Quiz, Oral
2	ELUSB8M	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUS8B3	Traitement du signal	36		Une évaluation intermédiaire, initialement en vue d'un bonus.	Utilisation uniquement d'une ou plus eurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars					
2	ELUSB8M	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUS8B4	Projet SRI2	36			Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	1h	Autres	Production de documents, Oral
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C1	Automatique	37		Aucune	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	1h	QCM questions libres	
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C2	Systèmes à événements discrets	36		Aucune	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	1h00	Autres	Production de documents, Quiz
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C3	Conception orientée objet	37		2 évaluations sur 3.	Utilisation uniquement d'une ou plus eurs notes déjà obtenus es avant le 13 Mars					
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C4	Intro SM - Image et son	36		1	Pas de Modification des MCCA					
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C5	Intro SM - Image et son	36		1	Pas de Modification des MCCA					
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C6	Intro SM - Robotique	37		Aucune	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Oui	1h00	Autres	Production de documents, Quiz
2	ELUSB8M	SCIENTES ET TECHNIQUES	12	N	ELUS8C7	Projet SRI 3 - Intro SRI	36		Aucune	Neutralisation de la matière					

ELUTRE	95	1643 ANNEE (2019)
--------	----	-------------------

Titre des ECTS de l'UE ou de l'UE	80
Total des ECTS des UE réalisées complètement	0
Ratio de réalisation	0%



UE		SOUS UE				MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PAIRS								
sem	UE codifiée	UE nom	ECTS	Pré-requis	niveau de certification	sem de cours	CP	Evaluations réalisées jusqu'à le 13 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation ECTS pour l'épreuve	Durée de l'épreuve (en minutes)	Nature de l'épreuve (écrite ou orale)	Autre Nature de l'épreuve (à renseigner)
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A1	LV1 - Anglais	80		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus et avant le 13 Mars					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A2	LV2 - Allemand	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus et avant le 13 Mars					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A3	LV2 - Russe	4	Cette langue n'est plus proposée depuis plusieurs années.	Neutralisation de la matière					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A4	LV2 - Espagnol	12		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus et avant le 13 Mars					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A5	LV2 - Japonais	4		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus et avant le 13 Mars					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06A6	LV2 - Renfort TOEC	14		Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars				Écrite ou orale	
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06G1	Gestion de projets	80		Pas de Modification des MCCA		Oui	0h30	OCM	
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	EU06G4	SHS	80		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	ELUTREJ1	Sport	20		Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	ELUTREJ2	Gestion de projets (projet)	20		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREAM	SCIENCE ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	9	N	ELUTREJ3	Stage	20		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUNRA1	Conception et programmation objet	49		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUNRA2	Bases de données et applications web	49		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUTREB1	Informatique industrielle	70		Neutralisation de la matière					
2	ELUTREBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUTREB2	Conception et programmation objet (projet)	20		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTREBM	OUTILS SCIENTIFIQUES POUR L'INGENIEUR	9	N	ELUTREB3	Bases de données et web - Projet	20		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTRECM	SCIENCE ET TECHNIQUES	12	N	ELUNRB1	Réseaux d'opérateurs	48		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTRECM	SCIENCE ET TECHNIQUES	12	N	ELUNRB2	Architecture TCP/IP	49		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTRECM	SCIENCE ET TECHNIQUES	12	N	ELUNRB3	Dispositifs et systèmes de télécommunications	49		Pas de Modification des MCCA					
2	ELUTRECM	SCIENCE ET TECHNIQUES	12	N	ELUTREK1	Réseaux d'opérateurs-projet	20		Pas de Modification des MCCA					

EMUGCE	181	HIM ABNE GGOLO
Total des ECTS de réussite		39
Total des ECTS de UE réussies complétement		6
Ratio de réussite		20%



UE							SOUS UE							MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 BIMESTRES PAIRS				
Ordre	N° de l'enseignement	N° de l'UE	ECTS	Responsabilité	Niveau de l'enseignement	UE	Ordre	Evolution réalisée avant le 13 Mars	Modalité de la MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation éventuelle pour les épreuves	Donnée de l'épreuve sur Moodle	Rature de l'épreuve terminale (en distance)	Autre Rature de l'épreuve terminale (en distance)				
2	EMUGCBAM	SHS LANGUES	6	N	EMUGCBAM1	Langues	23		Pas de Modification des MCCA									
2	EMUGCBAM	SHS LANGUES	6	N	EMUGCBAM2	Qualité	22		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars				Devoir maison					
2	EMUGCBAM	SHS LANGUES	6	N	EMUGCBAM3	Sport	23		Pas de Modification des MCCA									
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 1	9	N	EMUGCBM1	Interaction sol/structure (présence)	23	Epreuve 1 de session 1	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars		MCCA éditées via le tableau de SUPPOSITION en précisant que : - l'épreuve 2 de session 1 est neutralisée - l'épreuve 1 de session 1 passe donc à 100% - le rapport de l'épreuve 2 de CCC (à 50%) est neutralisé - le Conseil Terminal de session 2 passe donc à 100%							
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 1	9	N	EMUGCBM2	Interaction sol/structure (terrain)	24		Pas de Modification des MCCA									
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 1	9	N	EMUGCBM3	Construction métallique, maçonnerie et béton précontraint	24		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison					
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 2	9	N	EMUGCBM4	Ouvrages Béton armé (précontraint)	25	Epreuve 1 session 1	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars		MCCA éditées via le tableau de SUPPOSITION en précisant que : - l'épreuve 2 de session 1 est neutralisée - l'épreuve 1 de session 1 passe donc à 100% - le rapport de l'épreuve 2 de CCC (à 20%) est neutralisé - le Conseil Terminal de session 2 passe donc à 100%							
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 2	9	N	EMUGCBM5	Ouvrages Béton armé (projet)	27		Pas de Modification des MCCA									
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 2	9	N	EMUGCBM6	Fondations, soutènement et tunnels	27		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison					
2	EMUGCBM	SCIENCE TECHNIQUES 2	9	N	EMUGCBM7	Dynamique	23		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison					
2	EMUGCBM	STAGE	6	O			25	Néant	Neutralisation de la matière									

EMUSUE	181	ZEM, ANNÉE 081
--------	-----	----------------

Total DECCS de notes réussit	30
Total des EEs de val. normalisées complètement	18
Ratio de réussite/évaluation	72%



UE				SOUS UE			MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PAIRS							
sem	en enseignement	en ECTS	ECTS	Notes obtenues complètes	Notes en codage/ajout	Notes de notes	UE	Evolution de notes avant le 11 Mars	Modification des DECCS	Coefficient des évaluations prises en compte	Utilisation de la note pour cette épreuve	Durée de l'épreuve sur Moodle	Autre de l'épreuve autorisée (en minutes)	Autre Autre de l'épreuve autorisée (en minutes)
2	EMUSBAM	SCIENTES ECONOMIQUES HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	4	N			1	Expression écrite Expression orale	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 11 Mars					
2	EMUSBBM	SCIENTES ET TECHNIQUES 3	9	N			0		Pas de Modification des MCCA					
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC1	Commande référencée vision	0		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC2	localisation	0		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC3	Perception 3D	0		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC4	Robotique mobile	0		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC5	Traitement et synthèse de la parole	1		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC6	Synthèse des images	1		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC7	Traitement des images	1		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 11 Mars + une épreuve finale (en distance)				Devoir maison	
2	EMUSBCM	SCIENTES ET TECHNIQUES 4	9	N	EMUSBC8	Projet SA13	1		Pas de Modification des MCCA					
2	EMUSBDM	STAGE	6	O			0	Néant	Neutralisation de la matière					

EMUTRE	201	SEMESTRE I 2019
--------	-----	-----------------

Total des ECTS de toutes les UF	30
Total des ECTS des UF neutralisées complètement	8
Ratio de neutralisation	26%



UF							MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRES PAIRS						
Ann	Nr d'inscriptions	Nr de noms	ECTS	Neutralisations complètes	Spéc. et correspond.	Coef. de pond.	Evolution relative par rapport à 12 Mars	Modification des BECCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Distribution (Moyenne globale par matière)	Durée de l'épreuve en minutes	Retour de l'examen tenu compte (En %/anuel)	Autre retour de l'examen tenu compte (en districat)
2	EMUTR8A1	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES LANGUES	6	N	EMUTR8A1	Langues	24	Epreuve finale seulement (en districat) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					
2	EMUTR8A2	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES LANGUES	6	N	EMUTR8A2	Qualité	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8A3	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES LANGUES	6	N	EMUTR8A3	Sport	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8B1	SCIENCES & TECHNIQUES 1	9	N	EMUTR8B1	Intégration et/ou données	40	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8B2	SCIENCES & TECHNIQUES 1	9	N	EMUTR8B2	Modèles & concepts du parallélisme & répartition	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8B3	SCIENCES & TECHNIQUES 1	9	N	EMUTR8B3	Modèles & concepts du parallélisme & répartition projet	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8B4	SCIENCES & TECHNIQUES 1	9	N	EMUTR8B4	Télécommunications spatiales	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8C1	SCIENCES & TECHNIQUES 2	9	N	EMUTR8C1	Ingénierie de conception et de modification 1	41	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8C2	SCIENCES & TECHNIQUES 2	9	N	EMUTR8C2	Gestion de réseaux, surveillance, protection et sécurité	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8C3	SCIENCES & TECHNIQUES 2	9	N	EMUTR8C3	Ingénierie de conception & modification projet	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8C4	SCIENCES & TECHNIQUES 2	9	N	EMUTR8C4	Ingénierie de conception & modification projet	24	Pas de Modification des MCCA					
2	EMUTR8D1	STAGE 2	6	O	EMUTR8D1	Stage	14	Neutralisation de la matière					
2	EMUTR8D2	STAGE 2	6	O	EMUTR8D2	Stage	5	Neutralisation de la matière					
2	EMUTR8D3	STAGE 2	6	O	EMUTR8D3	Stage	5						

ETUDE	191	SEMESTRE 1
Total des ECTS de notes de l'UE		
Total des ECTS des UE satisfaites complètement		
Ratio de réaffectation		



UE		BOUS UE					MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRES PAIRS						
Code	N° de l'UE	ECTS	Désignation	Pré-requis	Notes UE	IP	Evaluations réalisées avant le 15 Mars	Modificateur des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation à l'échelle pour cette UE	Dérogation	Nature de l'épreuve	Autre Nature de l'épreuve
2	ENUGCBM	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	30	N		25		Pas de Modification des MCCA					

Le responsable de la formation

CVU du 05/05/2020

Le président de l'université

EU/AVE	01	1ère ANNEE 1er
--------	----	----------------

Total des ECTS de l'UE	30
Total des ECTS des UE dispensés complètement	0
Ratio de dispensation	0%



UE						MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PARIS							
Sem	Le code de la UE	Le nom de la UE	ECTS	Pré-requis	Cohort	Sem	Evaluations réalisées avant le 15 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation MCCA pour cette Epreuve	Droits de l'épreuve (sur MCCA)	Nature de l'épreuve (sur MCCA)	Autre Nature de l'épreuve (sur MCCA)
2	EUSMAM	PROFESSIONALISATION QUALIFICATION (projet)	6	N		28		Pas de Modification des MCCA					
2	EUSMBM	STAGE	24	N		27		Situation de notes déjà obtenues avant le 15 Mars + Une épreuve finale (en distanciel)					

Le responsable de la formation

CVU du 05/05/2020

Le président de l'université

EUSTC	192	TOTAL ANNEE 191
-------	-----	-----------------

Total des ECTS de l'ensemble des UE	30
Total des ECTS des UE réalisées complètement	0
Ratio de réalisation	0%



UE							SOUS UE							MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PAIRS				
Séq.	Intitulé	UE SEM	ECTS	Niveau de certification	Niveau de qualification	Sous UE	N°	Evaluations réalisées avant le 11 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation MCCA pour cette session	Droit de l'inscription sur MCCA	Rature de l'inscription (en distance)	Autre Rature de l'inscription (en distance)				
1	EUST48M	STAGE 3	24	N	EUST481	Stage (info)	7		Pas de Modification des MCCA									
2	EUST48M	STAGE 3	24	N	EUST482	Stage (autom.)	4		Pas de Modification des MCCA									
2	EUST48M	STAGE 3	24	N	EUST483	Stage (élec.)	9		Pas de Modification des MCCA									
2	EUST4CM	PROFESSIONNALISATION QUALIFICATION (PROJ IND)	6	N	EUST4A1	Professionalisation & Qualification (info)	12		Pas de Modification des MCCA									
2	EUST4CM	PROFESSIONNALISATION QUALIFICATION (PROJ IND)	6	N	EUST4A2	Professionalisation et Qualification (autom.)	6		Pas de Modification des MCCA									
2	EUST4CM	PROFESSIONNALISATION QUALIFICATION (PROJ IND)	6	N	EUST4A3	Professionalisation et Qualification (élec.)	2		Pas de Modification des MCCA									

EIBEMC	171	142 844, 2448
--------	-----	---------------

Total des ECTS de notes les UE	30
Total des ECTS des UE neutralisés complètement	6
Ratio de neutralisation	20%



UE							FICHE UE							INSRIPTIONS MCCA - SESSION I SEMESTRE PLURIS					
Ann	en enseignement	semaine	ECTS	Neutralisation complète	Ratio en enseignement	statut de report	UE	Evolution en flux avant le 18 Mars	Modification du MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation Étudiant pour cette épreuve	Donné de l'épreuve sur Moodle	Nature de l'épreuve (écrite ou orale)	Autre Nature de l'épreuve (écrite ou orale)					
2	EIBEMAM	MODELISATION ET ACCOMPAGNEMENT	6	O			15		Neutralisation de la matière										
2	EIBEMEM	PRATIQUES DE COMMUNICATION	6	N	EIBEG4B1	Pratiqu-es de communication	44	O	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 18 Mars		Non		écrit ou oral						
2	EIBEMCM	MISE EN PROFESSIONNELLE	18	N	EIBE14C1	Mission professionnelle	26	Néant	Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 18 Mars		Non		écrit et oral						

ÉCRITE	171	M2 85-01041
--------	-----	-------------

Total des ECTS de ins. de la UE	60
Total des ECTS des UE finalisées (au 01/03/2020)	0
Ratio de finalisation	0%

UE							MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE 2019						
Sem	UE indisciplinaire	UE AEM	ECTS	SITUATION		UE	Évaluations réalisées avant le 13 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation des UE pour les épreuves	Date de l'épreuve (au 13/03/20)	Nature de l'épreuve (en distanciel)	Autre Nature de l'épreuve (en distanciel)
				Pré-requis complétés	Sous un enseignement								
2	EB174AM	STAGE EN LABORATOIRE	30	N		6	Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Non		Oral et oral		
2	EB174BM	STAGE EN ENTREPRISE	30	N		0	Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Non		Oral et oral		

IBSOM	171	M2 BS biochimie
-------	-----	-----------------

Total des ECTS de l'ensemble des UE	60
Total des ECTS des UE réalisées complètement	0
Ratio de réalisation	0%



UE		SOUS UE				MODIFICATIONS RECA - SESSION / SEMESTRE / ANS								
Sem.	N° indicatif	N° nom	ECTS	pré-requis complétés	Ann. en redoublage	total de notes	IP	Evaluation réalisée avant le 13 Mars	Modification des MCC	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation possible pour cette épreuve	Donne de l'impact sur l'emploi	Nature de l'épreuve (écrite/orale)	Aide à l'épreuve de l'épreuve (écrite/orale)
2	HBSM4AM	Développement clinique d'un médicament	5	N			18		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Non		Ecrit et oral	
2	HBSM4BM	Communication scientifique et bibliographie	5	N			11		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars		Non		Ecrit et oral	
2	HBSM4CM	Stage en laboratoire	25	N			0		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars				Ecrit et oral	
2	HBSM4DM	STAGE INDUSTRIEL	25	N			19		Epreuve finale seulement (en distance) portant sur le programme réalisé avant le 13 Mars					

ECRIRE	171	M2 CH CY 2017
--------	-----	---------------

Total des ECTS de toutes les UE	30
Total des ECTS des UE réussies complètement	0
Ratio de réussite	0%



UE							MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PAIRS						
SEM	AN	INTitulé de l'UE	ECTS	Pré-requis	UE	CR	Evénement	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations	Modalité de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Autre Nature de l'épreuve
2	ECHMAM	STAGE	30	N		22	Aucune	Pas de Modification des MCCA		Oui	18h	Ecrit et oral	

Finist	171	02 du 14
--------	-----	----------

Total des ECTS de notes inscrites	39
Total des ECTS de VUE neutralisés complètement	22
Ratio de neutralisation	56%



VUE				SOUS VUE				MOUPLICATIONS MICCA - SESSION 1 SEMESTRE PAIRS						
SEM	code enseignement	se donne	ECTS	Pré-requis (si complet)	langue de communication	code de note	NP	Evaluations initiales avant le 11 Mars	Modification du MICCA	Coefficients des évaluations groupées en conjoints	Distribution Module pour cette épreuve	Donnée de l'épreuve sur Moodle	Autre de l'épreuve (en instance)	Autre Autre de l'épreuve (en instance)
2	EINL4A4	INTÉGRATION, VÉRIFICATION, VALIDATION, QUALIFICATION	3	N			36	N/A (deux rendus de TP avaient été faits, mais après le 11 mars)	Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 11 Mars		Non		Projet	
2	EINL4E8	DÉVELOPPEMENT MOBILE ET EMBARQUE	3	N			36	rendu d'un projet	Pas de Modification des MICCA		Non		Projet	
2	EINL4C4	PROGRAMMATION CONCURRENTE DÉPARTE	3	O			36	Néant	Neutralisation de la matière					
2	EINL4D4	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	3	N			36	aucune	Epreuve finale seulement (en distanciel) portant sur le programme réalisé avant le 11 Mars		Oui	0-20	DCM	
2	EINL4E4	STAGE 2	12	N			36	aucune	Pas de Modification des MICCA		Non		Ecrit et oral	
2	EINL4F4	MODELISATION ET ANALYSE DES SYSTEMES POUR LEUR FIABILITE	3	O			36	aucune - tous les cours ont eu lieu après le 11 mars	Neutralisation de la matière					
2	EINL4V4	ANGLAIS	3	O			75	la moitié des évaluations avec chaque groupe mais pas avec le même enseignant et surtout pas sur les mêmes compétences. On ne devine enlever pour tout chaque groupe ait le même contenu). Par conséquent, par souci d'équité, il n'est pas possible de conserver des notes publiées ne correspondant pas au même travail demandé entre les 2 groupes.	Neutralisation de la matière					
2	EINL4W4	ALLEMAND	3	N	EITRL4A1	Allemand	0	Evaluation expression orale en continu et en interaction.	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 11 Mars				évaluation expression orale en continu et en interaction: 100%	
2	EINL4X4	ESPAGNOL	3	N	EITRL4A2	Espagnol	0	Evaluation expression orale en continu et en interaction.	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 11 Mars				évaluation expression orale en continu et en interaction.	
2	EINL4Y4	FRANÇAIS GRANDS DÉBUTANTS	3	O	EMTRL2A3	Français grands débutants	4	IAS	Neutralisation de la matière					
2	EINL4Z4	ANGLAIS GRANDS DÉBUTANTS	0	O	EPTRL2A5	Anglais grands débutants	0	aucune mais aucune n'était prévue car il s'agit d'une UE facultative, sans ECTS et sans MICCA	Neutralisation de la matière					

EINCE	171	M2 (MCA)
-------	-----	----------

Total des ECTS de toutes les UE	19
Total des ECTS des UE neutralisées complètement	1
Ratio de neutralisation	5%



UE				SOUS UE		MODIFICATIONS MCA - SESSION 2 SEMESTRES PAIRS							
Pré	N° de la spécialité	N° de la UE	ECTS	Neutralisation complète	Année de code spécialité	N° de la UE	Pr	Evaluations réalisées avant le 13 Mars	Modification des MCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Durée de l'épreuve sur l'épreuve	Nature de l'épreuve terminale (en distance)	Autre nature de l'épreuve terminale (en distance)
1	EING4AM	DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE PROJETS	3	N			11	1 OCC 1 CT	Pas de Modification des MCA				
2	EING4BM	CHEF D'ŒUVRE	3	N			11	EING4BM CHEF D'ŒUVRE OCC: Rapports d'équipes coef. 2 Présentations coef. 2 Notes du client coef. 4 Site www coef. 1 Rapport personnel coef. 1	Pas de Modification des MCA				
2	EING4CM	STAGE	15	N			11	aucune	Pas de Modification des MCA				
2	EING4DM	AUDIO-VISUEL NUMÉRIQUE	6	N			11	en entier.	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars.				
1	EING4FM	ANGLAIS	3	N		EING4L1	Anglais	75	Les cours et évaluations ont été effectués au 1er semestre en présentiel 3 notes : 2 notes (un oral et un écrit qui comptent pour 60%) + 1 note (40%) PAS de MODIFICATIONS des MCA sauf M2 DL : UE anglais à eu lieu au 2ème semestre	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars.		3 notes : 2 notes (un oral et un écrit qui comptent pour 60%) + 1 note (40%)	
1	EING4FM	ALLEMAND	3	N		EING4L1	Allemand	0	Evaluation expression orale en continu et en interaction.	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars.		Evaluation expression orale en continu et en interaction: 100%	
2	EING4FM	ESPAGNOL	3	N		EING4L2	Espagnol	0	Evaluation expression orale en continu et en interaction.	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars.		Evaluation expression orale en continu et en interaction.	
2	EING4FM	FRANÇAIS GRANDS DÉBUTANTS	3	O		EING4L3	Français grands débutants	4	RAS	Neutralisation de la matière			
2	EING4FM	ANGLAIS GRANDS DÉBUTANTS	0	O		EING4L4	Anglais grands débutants	0	aucune mais aucune n'était prévue car il s'agit d'une UE facultative, sans ECTS et sans MCC	Neutralisation de la matière			

EPAE1	171	102 PPA PLATE
-------	-----	---------------

Total des ECTS de notes les UE	30
Total des ECTS des UE évaluées complètement	0
Ratio de réussite	0%

Ann.	un langage	UE				EQUIL UE		MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1 SEMESTRE PARIS						
		UE nom	ECTS	Revalorisation complète	Note en continu	Total de Som	CP	Évaluations réalisées avant le 13 Mars	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en compte	Utilisation d'épreuves validées (épreuve)	Dates de l'épreuve sur Moodle	Notes de l'épreuve (en distance)	Autre Notes de l'épreuve (en distance)
2	EPAEAM	RADIOPROTECTION ET COMBUSTIBLES NUCLEAIRES	5	N			14	Les coefficients de 1ère session ont tous été réajustés	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars					
2	EPAEAM	FORMATION HUMAINE ET SCIENCES DU MANAGEMENT	6	N	EPAE481	Gestion de projet - Organisation des entreprises	14		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars					
2	EPAEAM	FORMATION HUMAINE ET SCIENCES DU MANAGEMENT	6	N	EPAE482	Travailler en anglais	14		Pas de Modification des MCCA					
2	EPAEACM	PROJETS : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	4	N	EPAEAC1	Etude bibliographique	14		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars					
2	EPAEACM	PROJETS : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	4	N	EPAEAC2	Etude informatique et numérique	14		Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenus avant le 13 Mars					
2	EPAEACM	STAGE	15	N			14		Utilisation de notes déjà obtenus avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distance)		Non	Oral et oral		

Avis favorable à la création d'un nouveau résultat de module
dans Apogée, sur le principe

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 55

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la création d'un nouveau résultat de module dans Apogée, sur le principe (document joint).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

DEMANDE DE CREATION RESULTAT APOGEE

En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, il a fallu adapter les modalités de contrôle de connaissances, en neutralisant parfois certaines UEs.

Jusqu'alors, lorsqu'un résultat était compensé sur une UE, il apparaissait dans les Procès-Verbaux et relevés de note le résultat «CMP» (compensé).

Pour différencier les résultats « compensés » à cause d'une neutralisation d'UE imposée par cette crise sanitaire des résultats « compensés » habituels, est-il possible de créer dans Apogée pour cette année 2019-2020 le résultat CMV : compensé virus ?

Ce résultat aura les mêmes caractéristiques que le « compensé » habituel. La notion de compensation habituelle «CMP» restera en vigueur pour les UEs non neutralisées.

Avis favorable à la création d'un nouveau résultat dans Apogée « non évalué Covid 19 », sous réserve de la faisabilité par les composantes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 56

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

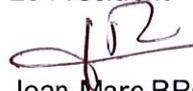
Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la création d'un nouveau résultat dans Apogée « non évalué Covid 19 », sous réserve de la faisabilité par les composantes (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Adoption de la modification des MCC semestres impairs, DEUST MF 1ère et 2ème années, Licence 1ère année, L2 TC, L2 et L3 APAS, L2 et L3 EM, L2 et L3 ES, L2, L3 MS et L3 MS groupe MDS, LP SVAP, M1 APAS, M1 et M2 APAS, M1 et M2 EOPS, M1 MS et M2 MS-DSL, M2 SSD de la F2SMH

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 57

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent la modification des Modalités de Contrôle des Connaissances semestres impairs, DEUST MF 1ère et 2ème années, Licence 1ère année, L2 TC, L2 et L3 APAS, L2 et L3 EM, L2 et L3 ES, L2, L3 MS et L3 MS groupe MDS, LP SVAP, M1 APAS, M1 et M2 APAS, M1 et M2 EOPS, M1 MS et M2 MS-DSL, M2 SSD de la F2SMH (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

MCC initiales	
UE	2e Session
Matières	

Modifications Session 2				Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	

CC CT

ASSISTER LE DIRECTEUR D'EXERCICE gestion comptable et financière
 culture d'entreprise, management
 évaluation des capacités physiques et psychologiques
 approche sociale
 ANALYSER LE FONCTIONNEMENT anatomie et ostéologie niv 2
 biologie et physiologie de l'exercice niv 2
 apprentissage moteur niv 2
 MAITRISE ET ENSEIGNER LES METHODES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL NIV 2

25 % non non 75 % écrit 1H oui
 50 % non non 50% 50 % écrit 1H oui
 50 % non non 50% 50 % écrit 1H oui
 25 % non non 75 % écrit 2H oui
 25 % non non 75 % écrit 1H oui
 25 % non non 75 % écrit 1H oui
 25 % non non 75 % écrit 1H oui
 Oui 50% 50% capsule vidéo NON
 non 50% 50 % écrit 1H oui

--	--

UE	MCC initiales	
	Matières	2e Session
	CC	CT

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON			

BIOLOGIE DE L'EXERCICE ET AF BIOLOGIE DE L'EXERCICE	25	75	NON				
TECHNOLOGIE DES APS	25	75	OUI	0%	100% Ecrit	1H	OUI
<i>Athlé</i>	25	75	OUI	25%	100% Ecrit	1H	OUI
<i>Gym</i>	25	75	OUI	0%	75% devoir maison analyse disque	1H	NON
<i>Sport-co</i>	25	75	OUI	25%	100% Ecrit	1H	OUI
<i>Appn</i>	25	75	OUI	0%	75% Ecrit maison	1H	NON
<i>Requettes</i>	25	75	OUI	0%	100% Ecrit	1H	OUI
NEUROSCIENCES COMPORTEMENT/APS		100	OUI	25%	75% Ecrit	1H	OUI
TECHNOLOGIE DES APS	25	75	OUI		Voir APS ci dessus		
HISTOIRE ET ORGANISATION D'HISTOIRE		100	NON		100% Ecrit	2H	OUI
CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS SPORTIVES		100	NON		100% Ecrit	1H	OUI
MTU	20	80	NON	20%	80% Ecrit	2H	OUI
ANATOMIE FONCTIONNELLE	25	75	OUI	25%	Devoir maison rendu par mail 75%		NON
ANATOMIE	25	75	NON	25%	75% Ecrit	1H	OUI
LANGUE		100	NON	non	100% Ecrit	1h	OUI
ANGLAIS ou ESPAGNOL							

MCC initiales	
UE	Matières
2e Session	

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON			

--	--

CC CT

SOCIOLOGIE ET METHODOLOG	sociologie	100	
	methodologie du travail universitaire	75	
PHYSIOLOGIE ET BIOMECHANIQUE	physiologie et biomecanique de	25	
TECHNOLOGIE DES APS-3C	danse	100	
	sports de combat	75	
	natation	75	
	appp	25	
	raquettes	75	
	Golf	75	
	tice	75	
METHODOLOGIE	apdp	75	
LANGUES	ANGLAIS ESPAGNOL	25	

oui	non	100% DM	plusieurs jours	NON
non	25	75% Ecrit Synthèse	2h	
NON		100% Ecrit	2H	OUI
OUI				
OUI (durée)		25% 75% Ecrit	30mns	oui
OUI	oui	écrit devoir maison	devoir maison	NON
OUI	non	100% Ecrit	1h	oui ?
OUI				oui
Non		Dossier numérique ma devoir maison		NON
OUI	non	25% 75% Devoir maison rendu par mail		NON
non		Ecrit 100%	1h	oui

MCC initiales	
UE	2e Session

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON

--	--

	CC	CT
analyse du handicap et de la participation		100
ANALYSE DU HANDICAP ET DE connaissance des troubles mentaux, moteurs, sensoriels...		100
CONNAISSANCE DES TROUBLE methodologie de levaluation en METHODOLOGIE DE LEVALUAT apa		100
STAGE, SUIVI DE STAGE, PPPE stage, suivi de stage 1 stage professionnel 1		100

OUI
OUI
NON
NON

1heure au lieu de 2h OUI
1h au lieu de 2h oui
1h oui
NON

MCC initiales	
UE	Matières
	2e Session

	CC	CT
CONNAISSANCES DU SYSTEME institutionnelle de leleve	0	100
EDUCATION A LA SANTE ET EC: disciplinaire	60	40
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE: methodologie de lecrit - 1	25	75
DEMARCHES DOBSERVATION E intervention dans les apsa	25	75

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
			Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON

--	--

oui	non	devoir maison: question à partir d'un dos: NON	
non			oui
Non	25	75	A remettre à l'enseignant
NON	25	75	oui

MCC Initiales	
UE	Matières
	2e Session

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT

UE	Matières	CC	CT	Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
HISTOIRE DE L'ENTRAÎNEMENT	histoire de l'entraînement et de la haute performance		100	OUI	40%	60% écrit	1h	OUI
METHODOLOGIE DE L'ENTRAÎNEMENT 1	methodologie de l'entraînement sportif niveau 1		100	OUI		100% Ecrit en temps limité (distanciel)	2h	OUI
PREPARATION PHYSIQUE : LA VITESSE	analyse d'une qualité physique : la vitesse.		100	OUI	25% report	75% écrit	1h	OUI
THEORIE ET PRATIQUE DE LA SPECIALITE SPORTIVE 1	pratique sportive en milieu associatif - niveau 1		100	OUI	25% Report CCTP	75% Devoir maison à envoyer		OUI
STAGE 1 : INTERVENTION ET PROFESSIONNALISATION	preparation du stage et projet professionnel - niveau 1	25	75	NON	25% Report	75% Nouveau rapport à envoyer par mail		NON

MCC initiales	
UE	2e Session
Matières	

	CC	CT
IDENTIFIER LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS FONCTIONNEMENT	25	75
COLLABORER AU SEIN D'UNE STRUCTURE - 1	25	75
STAGE ET OUTILS DE PROFESSIONNALISATION -1	25	75
ANALYSER UN MARCHÉ SPORTIF - 1	25	75

Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
--------------------------	-------------	--------------------------------	----------	---

Pas de modification de l'épreuve si ce n'est qu'elle se fera en distanciel (épreuve écrite de 2h qui sera ouverte sur une fenêtre de 3h sur Moodle)		écrit individuel 2h	Ouverture sur moodle 3h	OUI
OUI		Devoir Maison	10 jours	NON
oui		remise du dossier et travail en temps non c		NON
oui		1 seul CT - 2H - ouverture du Moodle sur Moodle		oui

--	--

		MCC initiales				Modifications Session 2					
UE	Matières	2e Session				Modification 7 (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (d'écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON	Remarques
		CC	CT								
APPRENTISSAGES MOTEURS	apprentissages moteurs			100		NON		100% écrit	2h	OUI	présentation du sujet à l'heure H du jour J, travail hors ligne et chargement des copies sur Moodle à l'heure H+2
ADAPTATIONS PHYSIOLOGIQUES À L'EXERCICE CHRONIQUE	adaptations physiologiques à l'exercice chronique			100		NON		100% Écrit	1H	OUI	
TECHNOLOGIE DES APS - 5C	athlétisme	25		75		NON		25 75% écrit	2H	oui	
	gymnastique	25		75		NON		25 75% écrit	2H	oui	
	sports collectifs	25		75		NON		25 75% écrit	2H	oui	
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	méthodologie de la recherche			100		oui			3h	OUI	présentation du sujet à l'heure H du jour J, travail hors ligne et chargement des copies sur Moodle à l'heure H+3
	outils numériques	25		75		OUI	non	100%Écrit			
Construction des identités						non			2H	OUI	

Durées différentes
Selon le champ scientifique : 1 h, 45 pour le SV (8-9:45) et pour SH = 1 journée, doc qui apparaît à 8h et dépôt avant 17h.

OUI juste pour la date et pour convocation. Les enseignants s'occupent du reste

Pour l'UE numérique : Il y aura des épreuves différentes et avec un rendu différents pour les groupes (EM + MS) versus les groupes (ET + PAS)

MCC initiales		CC	CT
UE	Matières		
AP ET PREVENTION	ap et prevention		100
AP ET REHABILITATION	ap et rehabilitation		100
METHODOLOGIE DE LEVALUATION ET DE LINTERVENTION	methodologie de levaluation et de lintervention en apa 3	25	75
STAGE ET PPPE 3	stage, suivi de stage et pppe 3	25	75

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
OUI		Ecrit	1h au lieu de 2h	<input type="checkbox"/>
OUI		Ecrit	1h au lieu de 2h	<input type="checkbox"/>
NON		Ecrit		<input type="checkbox"/>
NON				<input type="checkbox"/>

UE	MCC initiales		
	Matières	2e Session	
		CC	CT

ANALYSE DE L'ENSEIGNEMENT : PLANIFICATION

approches anthropologiques, didactiques et sociologiques

15 (épreuve 1)
+15 (épreuve 2)

70

CONNAISSANCES DES PUBLICS SCOLAIRES THEORIES DE L'APPRENTISSAGE, MOTEUR ET ENSEIGNEMENT

sociologie de l'éducation : la diversité des publics

approches cognitive, écologique et dynamique

athlétisme - natation

co-escalade-kayak

danse-gymnastique-cirque

sp.combat - boxe française - judo

sp.raquettes -badminton -tennis de table

football

rugby

handball-basket-volley

100

25

75

EDUCATION, SOCIALISATION ET RAPPORTS AUX SPORTS

education, socialisation et rapports aux sports

100

Mise en situation professionnelle

stage

100

Modifications Session 2

Modification ? (OUJINON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUIJINON
NON				
Pas de modification de l'épreuve si ce n'est qu'elle se fera en distanciel (épreuve écrite de 2h qui sera ouverte sur une fenêtre de 3h sur Moodle)				oui
Pas de modification d' Ecrit individuel dont le sujet sera à renvoi; OUI				oui
Pas de modification de l'épreuve si ce n'est qu'elle se fera en distanciel (épreuve écrite de 2h qui sera ouverte sur une fenêtre de 3h sur Moodle)				
				écrit individuel 2H - 2h de travail pour 3H OUI
NON				

MCC initiales	
UE	Matières
	2e Session

	CC	CT
BIOMECHANIQUE DE LA PERFORMANCE	25	75
METHODOLOGIE DE L'ENTRAINEMENT 3 : FORCE ET PUISSANCE	25	75
PREPARATION PHYSIQUE 3 : FORCE ET PUISSANCE	25	75
THEORIE ET PRATIQUE DE LA SPECIALITE SPORTIVE - 3	25	75
STAGE PROFESSIONNEL 3 : INTERVENTION ET PROFESSIONNALISATION	25	75

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT

OUI	40	60	1h00
NON			
NON			
OUI	25% Report	75% Devoir maison à envoyer	100% Ecrit
NON	25% Report	75% Nouveau rapport à envoyer par mail	

Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel
OUI/NON

--	--

MCC initiales	
UE	Matières
	2e Session

UE	Matières	CC	CT
EDUCATION, SOCIALISATION ET RAPPORTS AUX SPORTS	education, socialisation et rapports aux sports		100
CONSTRUCTION DES IDENTITES INDIVIDUELLES, SOCIALES ET PROFES	construction des identites individuelles, sociales et pro		100

IDENTIFIER LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEUR FONCTIONNEMENT - 3

NON

100

droit administratif

COLLABORER ET COMMUNIQUER - 3

NON

100

STAGE ET OUTILS DE PROFESSIONNALISATION - 3
ANALYSER UN MARCHE SPORTIF - 3

NON

75

25

25

education, socialisation et rapports aux sports

Non

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
			Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON

NON			
NON			
		écrit individuel 2h	2h ouverture sur moodle 3h
		écrit individuel 2h	2h ouverture sur moodle 3h
		remise du dossier de S1 actualisé/amélioré	
		devoir maison	
		écrit individuel 2H - Moodle	2H de travail pour 3h de connexion

OUI
OUI

OUI

OUI

NON

NON

OUI

OUI

NON

OUI

MCC initiales	
UE	Matières
	2e Session

	CC	CT
REMISE A NIVEAU : DROIT		100
REMISE A NIVEAU : SOCIO-ECONOMIE DU SPORT ET COMPTABILITE		100
REMISE A NIVEAU : METHODOLOGIE DU PROJET - remise a niveau		100

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON

OUI		Ecrit devoir maison	devoir maison	NON
OUI		Ecrit devoir maison	devoir maison	NON
oui		Ecrit devoir maison	devoir maison	NON

MCC initiales	
UE	2e Session
Matières	

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON			

	CC	CT			
Parcours différencié	25	75%	Anatomie et biologie de l'exercice	NON	OUI
	25	75%	APDE	NON	OUI
Etude et évaluation de la personne encadrée	25	75%	APDE et santé: Approche sociale et psycho-sociale	NON	OUI
	25	75%	APDE et santé: Approche physiologique	NON	OUI
	25	75%	APDE et santé: Approche psychologique	NON	OUI
METHODES ET TECHNIQUES DE L'ENCADREMENT PERSO	25	75%	apde cardio-respiratoires : techniques et personnalisation	NON	OUI
	25	75%	apde de proprioception et de tonification : techniques	OUI	NON
	25	75%	apde de détente et de souplesse : techniques et personnels	OUI	NON
LES OUTILS LES TECHNO. DANS LES SERVICES DE PERSO 1	50	50%	technologies de l'information et de la communication	NON	OUI
	50	50%	les tests devaluation de la condition physique	NON	OUI
CONSEIL SUJVI ET GESTION DE L'ENCADREMENT	50	50%	pratique des langues vivantes 1	NON	OUI
	25	75%	methodologie de projet : planifier, conseiller, suivre...	NON	OUI
	50	50%	prevention des risques cardiometaboliques, musculosquele...	NON	OUI
PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE DU PRATIQUANT	25	75%		NON	OUI
	50	50%		NON	OUI

MCC initiales		Modifications Session 2				
UE	Matières	2e Session	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
		CC				
BLOC UE THEORIQUES	methodologie du projet professionnel apas	100	NON			
	statistique	60	NON			
	methodologie de la recherche	100	VOIR EOPS et MS	40% écrit	2H	OUI
	Physiologie, physiopathologie et adaptation à l'exercice	100	NON	100% Ecrit	2 H	OUI
	Plasticité du système nerveux central	100	NON		2H%	OUI
	Evaluation en santé et activité physique	100	NON	100% Ecrit	2 H	OUI
BLOC UE LANGUES	compétence linguistique: ANGLAIS	100	NON	100% Ecrit	2h	OUI

--	--

		MCC initiales	
UE	Matières	CC	CT
BLOC UE THERORIQUE	methodologie du projet professionnel		100
	eops		60
	statistique	40	100
	methodologie de la recherche biomecanique et analyse du mouvement	25	75
	evaluation de programmes d'entrainement : aspect physiologi		100
BLOC UE LANGUES	gestion de la charge, planification, prevention	25	75
	competence linguistique		100

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
NON		CT devoir maison		
NON		CT	2H	NON
NON				OUI
OUI	40		60 1h00	oui
NON		100% Ecrit	2 H	OUI
OUI	40		60 1h00	OUI

MCC initiales	
UE	Matières
	2e Session

BLOC UE THEORIQUE	Matières	MCC		CT	Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
		CC	CT						
BLOC UE THEORIQUE	methodologie du projet professionnel	25	75		NON		Ecrit	2H	OUI
	statistique	40	60		NON	Report CC	CT	2H	OUI
	methodologie de la recherche		100		NON		Ecrit	2H	OUI
	enjeux institutionnels	25	75		NON	Report CC	Ecrit	2H	OUI
	sports, loisirs et inegalites		100		NON		Ecrit	2H	OUI
BLOC UE LANGUES	methodologie du diagnostic	25	75		NON	Report CC	Ecrit	2H	OUI
	competence linguistique		100		NON		Ecrit	2H	OUI
SMMSA1FM Sports Loisirs et Inégalités	Sociologie des inégalités		100		NON		Travail proposé su	Une semaine pour dé	NON
Management des Ressources Humaines			100		NON		Travail proposé su	A rendre une semaine	NON
	Mémoire de recherche		100		NON		Remise du mémoire aux évaluateurs par	OUI	

UE	Matières	MCC initiales	
		2e Session	CT
compétence numerique methodologie	en shs		100
	en sc expé	25	75
	en shs	50	50
	initiation base de donnée	25	75
	methodologie de projet et communication		
	mecanismes physiopathologiques de l'adaptation a l'exercice	25	75
	evaluation des fonctions cognitives		100
	exploration fonctionnelle du systeme musculo squelettique		100
	evaluation et prevention de la perte d'autonomie chez la personne agée		100
	modelisation du systeme musculo squelettique		100
	approche neurocomportementale et neurophysiologique	25	75
	programmation avancee		100
	evaluation et promotion de la sante		100
	evaluation et systemes de soins		100
	socialisation		100
action publique		100	
promotion de legalite		100	
competence linguistique: Anglais		100	

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
NON				
NON				
NON	DM			NON
NON				
NON				
NON				
OUI		Ecrit 100 %	1H au lieu de 2H	OUI
NON		Synthèse d'articles	Une semaine pour re	NON
NON		Ecrit 100%	2H	OUI

MCC initiales	
UE	Matières
2e Session	

	CC	CT
BLOC UE THEORIQUE		
compétence numérique	25	75
methodologie biomecanique et analyse du mouvement	25	75
suivi du sportif de haut niveau et sante	25	75
aspect pratique de l'entrainement et de la preparation physi	25	100
science du comportement et optimisation de la performance	25	75
apport des outils de quantification pour l'entrainement	25	75
modelisation du systeme musculo squelettique	25	75
approche neurocomportementale et neurophysiologique	100	
programmation avancee	100	
compétence linguistique	100	
BLOC UE LANGUES		

Modifications Session 2				
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT	Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel OUI/NON
NON	oui	DM		non
NON	oui	devoir maison		oui
non	oui	écrit	1h	oui
NON		100% Ecrit	2 h (2X1h)	OUI
non	oui	Aucun étudiant inscrit	Aucun étudiant inscrit	Non
OUI	oui	écrit	1h	OUI
NON	oui	écrit	1h	OUI
	oui	Aucun étudiant inscrit	Aucun étudiant inscrit	non
NON	oui	devoir maison		OUI
NON	50%	oral	1h	OUI
OUI				OUI

1 étudiant

MCC initiales		2e Session	
UE	Matières	CC	CT
BLOC UE THEORIQUE	compétence numérique		100
	methodologie	50	50
	developpement territorial	25	75
	management de projet	25	75
	usage des espaces		100
	strategies du sport		100
	developpement touristique		100
	socialisation		100
	action publique		100
	promotion de legalite		100
BLOC UE LANGUES	compétence linguistique		100

Modifications Session 2			
Modification ? (OUI/NON)	Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
oui	non	DM	
non			
		Ecrit	2H
			OUI

Examen à programmer dans le calendrier des examens par la scolarité en distanciel
OUI/NON

non, date butoir à prévoir



UE

BLOC UE THEORIQUES

ingenierie des dispositifs de
formations operationnelles
ingenierie des competences a la
securite et theorie de la se
droits et obligations en matiere de
securite
securite et defense, securite
economique, enjeux industriels
seminaires, iv anglais scientifique et
operationnel

CC	CT
	100
	100
	100
	100
	100



Report CC ?	CT et type (écrit, rapport...)	Durée CT
NON		
NON	Ecrit	1h

--	--

Adoption des règles de progression de la L1 aménagée-
BPJEPS en deux ans de la F2SMH

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 58

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

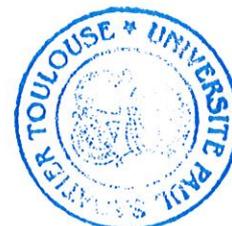
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les règles de progression de la L1 aménagée-BPJEPS en deux ans de la F2SMH (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

LICENCE STAPS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET APTITUDES

L1 STAPS aménagée : L1 en 2 ans + BPJEPS + LAS

en rouge, les modifications proposées par la F2SMH par rapport aux règles de progression Licence STAPS
En Noir, les termes sont identiques aux règles de la licence STAPS.

Ce document est un complément aux documents généraux relatifs à la Licence adoptés par l'Université Paul Sabatier. Dans le respect de ces règlements, il précise certains points relatifs aux Règles de Progression dans le cursus de Licence STAPS, et aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (MCCA). Celles-ci sont détaillées pour chaque UE dans le tableau des MCCA.

1. STRUCTURE DE LA LICENCE STAPS ET INSCRIPTION

La LICENCE STAPS comporte 4 mentions : APAS, EM, ES, MS.

La première année de licence STAPS est commune aux 4 mentions. L'orientation vers l'une des mentions se fait en fin de L1.

Lors de son inscription pédagogique en L2 et L3 STAPS, l'étudiant s'inscrit à l'une de ces 4 mentions.

La licence STAPS aménagée L1 en 2 ans et BPJEPS nécessite une double inscription en L1 STAPS à l'université Toulouse 3 Paul Sabatier et en BPJEPS au CREPS de Toulouse. Elle comprend 4 semestres de L1 comportant 12 à 18 ECTS chacun.

Pour les étudiants inscrits en parcours LAS, le 2e semestre comprend 20 Ects de la L1 STAPS classique et 10 Ects de la mineure santé.

2. VALIDATION DES ETAPES pour la Licence STAPS

Règles de validation

Les enseignements donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes (MCCA) relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation nationale et de la stratégie de l'établissement (cf. §4 Modalités d'évaluation et examens). A chaque UE, correspond une note sur 20, qui se traduit en résultat : **Admis, Ajourné, Défaillant, Compensé.**

- Une **UE** est définitivement acquise dès lors que la note est supérieure ou égale à 10/20. Cette UE ne peut donc pas être représentée, ultérieurement.
- Chaque **semestre** est validé par un jury de semestre dès lors que toutes les UE le constituant, ont été validées individuellement. Il peut également l'être par compensation entre les UE de ce semestre.
- Chaque **diplôme** est délivré par le jury de diplôme. Un diplôme est obtenu dès lors que tous les semestres le constituant ont été validés.

Dans le cas de la licence STAPS aménagée L1 en 2 ans et BPJEPS, l'étudiant est autorisé à s'inscrire en L2 s'il a obtenu les 4 semestres du L1 en 2 ans.

Dans Le cas du parcours LAS, l'étudiant n'est autorisé à s'inscrire en L2 que s'il a validé les 50Ects du L1 STAPS ainsi que les 10 Ects de la mineure santé.

Capitalisation

La **capitalisation** traduit le fait que des UE, validées individuellement, restent acquises quelle que soit la suite du parcours de l'étudiant. Au sein d'un parcours de formation, les **UE acquises sans compensation** sont **capitalisables**.

Dans le cas du L1 en 2 ans et BPJEPS, lorsqu'une UE comprend une ou plusieurs **Matières**, il est envisageable de conserver pendant 2 années (en cas de redoublement par exemple), la note à la Matière, lorsque la note est supérieure à 10

Compensation

La **compensation au semestre** permet d'obtenir la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement. Cette compensation est automatique dès lors que la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE, pondérées par leur coefficient, est supérieure ou égale à 10/20 et que **l'étudiant n'est « défaillant » sur aucune UE du semestre**.

Toutes les UE obligatoires ou optionnelles sont compensables, mais les UE obtenues par **compensation** sont acquises **uniquement pour le parcours qui a permis la compensation**. En aucun cas, elles ne peuvent être utilisées pour la validation d'un autre parcours.

La compensation automatique s'effectue sur l'ensemble des UE d'un semestre à l'issue de la 1ère session et à l'issue de la session de rattrapage des deux semestres. Ce type de compensation s'applique à tous les étudiants et s'impose aux jurys.

Un étudiant peut **refuser la compensation**. Pour cela, il doit en faire la **demande écrite** auprès du secrétariat pédagogique concerné, **au plus tard dans les cinq jours ouvrables suivant la date de proclamation des résultats (résultats de semestre ou résultats de l'année)**. Par défaut elle est acceptée. La compensation est globale, dans le sens où elle s'applique sur l'ensemble du semestre : dès lors qu'il y a refus de compensation pour une UE par l'étudiant au sein d'un semestre, ce refus s'applique à toutes les UE non validées de ce semestre.

La **compensation entre deux semestres consécutifs, semestre impair suivi d'un semestre pair, n'est pas automatique mais peut être décidée par le jury** si la moyenne générale des notes obtenues pour les deux semestres est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas d'un redoublement, seul un semestre acquis antérieurement peut compenser un semestre non acquis.

Les étudiants inscrits en L1 aménagé en 2 ans peuvent bénéficier du report des notes d'une UE non acquise sur la session suivante ou sur l'année universitaire suivante aux conditions suivantes :

- la note obtenue doit être supérieure ou égale à 9
- l'étudiant en fait **la demande par écrit, 5 jours ouvrables au plus tard après la publication des résultats, à l'attention du Directeur des études**. En l'absence de demande écrite en ce sens, l'étudiant repasse toutes les UE non acquises.

Après les 2 années (redoublement en parcours classique), il est envisageable de conserver pendant une année la note à la Matière, lorsque la note est supérieure à 10

Redoublement

Les étudiants bénéficiant du cursus aménagé L1 en 2 ans et BPJEPS n'ayant pas obtenu les 4 semestres du L1 en 2 ans doivent redoubler en cursus normal et donc s'inscrire à toutes les UE ou matières manquantes du L1 (sauf demande de report des notes, cf. § ci-dessus).

Les étudiants inscrits en parcours LAS n'ayant pas validé la totalité des 50 Ects du L1 STAPS classique et des 10 Ects de la mineure santé doivent se réinscrire en L1 classique.

Session de rattrapage

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
« ...Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place ... sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.... Cette seconde chance ... prend la forme...d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale... »,

Cette évaluation supplémentaire est uniquement réservée aux étudiants qui ont été ajournés au semestre après application des règles de compensation, qui ont refusé la compensation sur le semestre en question, qui ont été absents lors de la première session, ou qui ont refusé la compensation annuelle proposée par le jury.

L'évaluation supplémentaire est entièrement définie dans les Modalités de Contrôle de Connaissances et des Aptitudes.

3. PROGRESSION DANS LE CURSUS LICENCE

Réorientation : changement de parcours

Dans le cadre du processus de réorientation décrit au paragraphe 4.3. des Règles de progression dans le cursus Licence, tout étudiant désirant changer de parcours en cours de L2 ou entre la L2 et la L3, devra faire une **demande écrite auprès du responsable du parcours type visé**. Si l'avis de l'équipe pédagogique d'accueil est favorable, elle établira le programme d'études découlant de cette réorientation et le parcours pédagogique, en fonction des UE ou semestres déjà validés dans le parcours initial.

Le changement de parcours peut se faire

- en cours de S3 : au plus tard 1 mois après le début des cours
- au S5 : demande à formuler entre mai et juin au plus tard via le formulaire.

4. LES MODALITES D'EVALUATION ET LES EXAMENS

Modalités d'évaluation d'une UE

Plusieurs types d'organisation des MCCA sont possibles au sein d'une UE, au niveau des Matières et/ou des UE elles-mêmes. La note obtenue sur une Matière est le résultat d'une moyenne pondérée de notes d'Epreuves. Il existe **cinq types d'épreuves** :

- le **Contrôle Continu Classique (CCC)** implique l'existence de plusieurs évaluations et donc l'obtention sous-jacente de plusieurs notes. Un CCC est caractérisé par :
 - un nombre d'évaluations, **supérieur ou égal à 2**,
 - la nature de chaque évaluation : écrit, oral, devoir maison, écrit ou oral, QCM, pratique ...
 - les conditions d'évaluation : en séance ordinaire (différents sujets pour des groupes différents), ou en conditions d'examen (un même sujet pour tous sur des créneaux identiques).
 - la possibilité de report en session de rattrapage.

Le CCC porte sur l'ensemble des enseignements dispensés pendant chaque semestre (CM, TD, TP) et a lieu au cours des enseignements ou en dehors des enseignements (devoirs-maison, rapports, ...).

La note de CCC est la moyenne pondérée entre plusieurs notes (écrit, oral, performance, dossier, notes de lectures, démonstration, assiduité, participation, etc ...)

- le **Contrôle Continu Travaux Pratiques (CCTP)** a pour objectif l'évaluation d'une série de séances de TP. Un CCTP est caractérisé par :

- un nombre d'évaluations,
- la nature de chaque évaluation : écrit, oral, devoir maison, compte rendu de TP, pratique...,
- l'éventuelle prise en compte de l'assiduité : il est rappelé que la présence en TP est obligatoire (disposition validée par le CA du 29 mai 2017),
- les conditions : en salles de TP et/ou en condition d'examen.

- le **contrôle partiel (CP) ou terminal (CT)**

Un CP ou un CT est une épreuve avec une seule évaluation en condition d'examen avec convocation des étudiants 15 jours avant et un sujet commun à tous les étudiants d'une même formation. Ces évaluations peuvent être organisées à tout moment dans l'année. Leur nature est précisée dans les MCCA. Le CP ne peut exister que s'il existe un CT. Au sein d'une même Matière, il ne peut exister qu'un seul CT.

Un CP ou un CT porte sur les enseignements (CM, TD, TP) d'une matière ou d'une UE. Il peut être de différentes natures :

- Contrôle terminal écrit en temps limité, mémoire ou document numérique, combinaison d'une épreuve écrite et orale : soutenance de mémoire, mise en place d'une situation pédagogique...
- Contrôle terminal oral (CTO)
- Contrôle terminal pratique (CTP) : performance physique, pratique de l'observation.

Lors de la session normale, les CT Pratiques peuvent avoir lieu dans le cadre des TP d'APSA. L'étudiant est convoqué au créneau horaire et sur le lieu de pratique correspondant à celui du groupe TP auquel il est inscrit. Tout étudiant inscrit dans une UE doit passer ses examens à la date de la session qui correspond à son groupe, dans la totalité des matières. (Excepté pour les Sportifs de Haut Niveau).

Il n'est donc pas possible de changer de date de session de contrôle terminal, même pour une matière d'une UE.

- le **contrôle avec un report de notes (CR)**

Il est possible d'envisager de faire une seule évaluation dans les conditions d'examen à l'image d'un contrôle de type CP ou CT, en y adjoignant la possibilité de reporter la note en session de rattrapage.

Dans tous les cas (CCC ou CCTP), des **évaluations « surprise »** ne sont pas possibles.

Absences aux épreuves

La nature des absences justifiées est donnée en Annexe. Au-delà des cas répertoriés, le responsable de la formation peut à titre exceptionnel accepter d'autres situations après examen de la justification.

Les dispositions suivantes seront appliquées à l'ensemble des formations :

- **Épreuve de type CT** : quel que soit le type d'absence, le candidat sera déclaré "**défaillant**" à la matière concernée et à tous les éléments supérieurs de la hiérarchie (UE, semestre et diplôme).

Un dossier, rapport ou mémoire comptant pour le contrôle terminal doit être remis impérativement à la scolarité avant la date limite communiquée aux étudiants. Aucune remise en retard n'est acceptée. L'absence de dépôt du document à la date limite entraîne la mention « défaillant ».

- **Épreuve de type CP**

- Absence justifiée : la note est neutralisée. La justification doit être déposée au secrétariat pédagogique dans les 5 jours ouvrables suivant l'épreuve.
- Absence injustifiée : La note attribuée est zéro.

- **Épreuve de type CCC** : une absence justifiée (respectivement injustifiée) à une seule des évaluations composant l'épreuve entraîne une neutralisation de la note de cette évaluation (respectivement la note 0 pour cette évaluation). **En cas d'absence justifiée à une évaluation pratique**, une évaluation de substitution est obligatoirement mise en place par l'enseignant.

Si la matière ou l'UE comprend au moins une autre épreuve (par exemple un CT), l'absence justifiée à toutes les évaluations du CCC entraîne la neutralisation de la note de CCC.

Si la matière ou l'UE ne comprend pas d'autre épreuve, en cas d'absence à toutes les évaluations du CCC

- absence justifiée : l'étudiant est défaillant en 1^e session, et le CCC est neutralisé pour la session de rattrapage.
- absence injustifiée : l'étudiant est défaillant en 1^e session, et la note 0 est attribuée au CCC pour la session de rattrapage.

Cas particulier de l'UE Sécurité et Sauvetage Aquatique MNS de L3 ES : étant donné d'une part la nature des enseignements (stage pratique en mer) et d'autre part la nécessité d'attester les compétences visées pour délivrer le titre de MNS, l'étudiant.e doit obligatoirement être présent au stage et au CCTP. Par conséquent, en cas d'absence justifiée ou injustifiée à l'épreuve pratique de CCTP, l'étudiant est défaillant, et le CCC est neutralisé pour la session de rattrapage.

- **Épreuve de type CCTP** : si cette épreuve est associée à plusieurs évaluations, la règle CCC définie ci-dessus, s'applique. Sinon est appliquée la règle CP s'il existe une autre épreuve au même niveau –Matière, UE -, et la règle CT s'il n'en existe aucune autre.
- **Épreuve de type CR**. La règle CP est appliquée s'il existe une autre épreuve au même niveau Matière ou UE et la règle CT sinon.

Etudiants et étudiantes blessé-e-s

Blessure entraînant une absence en TD ou TP.

S'appliquent les dispositions qui suivent (§ "ASSIDUITÉ")

Interdiction de report d'examen terminal

Tout étudiant inscrit dans une UE doit passer ses examens à la date de la session qui correspond à son groupe, dans la totalité des matières. (Excepté pour les Etudiants à statut spécifique).

Il n'est donc pas possible de changer de date de session de contrôle terminal, même pour une matière d'une UE.

Blessure avant ou pendant contrôle terminal

Un étudiant qui se blesse avant ou pendant les épreuves terminales est :

- soit absent au moment de l'épreuve : l'étudiant est noté ABI à la saisie. La moyenne ne pourra être calculée pour cette session, il sera déclaré défaillant (DEF) dans l'UE correspondante.
- soit présent au moment de l'épreuve. Dans ce cas, et s'il y a incapacité ou impossibilité de pratiquer, la note 0 est donnée (assimilation à une "copie blanche" à un examen), ce qui permet le calcul de la moyenne.

Blessures de longue durée

Se reporter au § « Absences aux épreuves »

Evaluation des stages

Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage établie et signée selon la procédure en vigueur. Dans le cas où l'étudiant n'a pas déposé de convention de stage recevable et signée dans les délais impartis, il est DEFAILLANT à l'épreuve correspondante.

Le stage ne peut être évalué que si l'étudiant justifie, à la fin du stage, d'une durée effective de stage égale à la durée indiquée dans la maquette de la formation. Dans le cas contraire (stage d'une durée inférieure à la durée spécifiée), l'étudiant est **DEFAILLANT** à l'épreuve correspondante. Dans le cas des stages facultatifs, la durée du stage est fixée avant le début par l'enseignant responsable de stage en accord avec l'étudiant.

Assiduité en TD et TP

Le CA du 29 mai 2017 a voté la présence obligatoire aux séances de TP (à l'exception des étudiants bénéficiant d'un statut spécifique).

Dans la licence STAPS, la présence en TD est également obligatoire.

Une absence injustifiée à **un** des TD et TP de la matière n'entraîne pas de pénalisation sur la note de CCC ou de CCTP.

A partir de 2 absences injustifiées, un coefficient 0 est appliqué à la note de CCC ou CCTP, sauf dans le cas où la matière ne comprend pas d'autre épreuve. Dans ce cas, les modalités de la prise en compte éventuelle de l'assiduité sont précisées dans le tableau détaillé des MCC. Si rien n'est précisé à ce sujet, la non assiduité n'entraîne aucune répercussion sur la note de CCC ou de CCTP.

Dates des contrôles terminaux

Les périodes d'examens terminaux figurent au calendrier universitaire annuel. Cependant, les CT des formations comprenant un stage massé long peuvent avoir lieu leur à une date avancée vis à vis de la période des examens terminaux. Lorsque l'examen terminal comprend un dossier, mémoire, ou rapport, le dépôt du document peut avoir lieu à une date avancée ou reculée vis à vis de la période des examens terminaux.

Report de notes de 1^{ère} en 2^{ème} session

En cas d'échec à une UE composée de plusieurs matières, l'étudiant ne repasse en 2^{ème} session que la ou les matières dont la note est inférieure à 10 sur 20. Dans ces matières, il repasse les contrôles terminaux uniquement. Une matière peut comporter plusieurs sous-matières et plusieurs épreuves. Toutes les épreuves de contrôle terminal d'une matière doivent être repassées en deuxième session en cas d'échec.

Le report ou non des notes obtenues en 1^{ère} session obéit aux règles suivantes :

a - **Notes de CCC, CCTP** : conservées pour la 2^{ème} session avec un coefficient qui peut être différent (se reporter au tableau des MCCA).

b - **Une note de CT obtenue en 2^{ème} session** remplace systématiquement la note de 1^{ère} session, sans possibilité de choix de la meilleure note.

c - **Si une UE composée de plusieurs matières n'est pas acquise à l'issue de la session 2**, l'étudiant redoublant doit obligatoirement repasser toutes les matières constitutives de l'UE (même si la moyenne a été obtenue à l'une d'entre elles).

Conservation des notes d'une année sur l'autre

Les étudiants inscrits en L1 aménagé en 2 ans peuvent bénéficier du report des notes d'une UE non acquise sur la session suivante ou sur l'année universitaire suivante aux conditions suivantes :

- la note obtenue doit être supérieure ou égale à 9
- l'étudiant en fait **la demande par écrit, 5 jours ouvrables au plus tard après la publication des résultats, à l'attention du Directeur des études**. En l'absence de demande écrite en ce sens, l'étudiant repasse toutes les UE/matières non acquises.

Dans les autres cas, aucune note d'une UE non acquise ne peut être conservée pour l'année suivante.

5. REGLES POUR LES PUBLICS SPECIFIQUES

Etudiants et étudiantes salarie-e-s et assimile-e-s

Dans le cadre de la Charte de l'étudiant-e salarié-e et assimilé-e-s (votée par le CA du 3 juin 2013), la F2SMH met en place des dispositions destinées à améliorer la réussite des étudiant-e-s qui, pour diverses raisons justifiées, ont des obligations aux heures prévues d'enseignement, ce qui engendre des difficultés à assister aux enseignements proposés.

Public concerné

Sont concerné-e-s par ces dispositions les étudiant-e-s :

- qui occupent un emploi salarié correspondant à au moins 8H/semaine ou 80H/semestre (si elles ont lieu pendant une période d'enseignement)
- qui ont des personnes à charge (enfants, parents) qui nécessitent leur assistance régulière

Mise en œuvre

Les étudiant-e-s qui demandent à bénéficier de ces dispositions doivent remplir un dossier et fournir les justificatifs nécessaires en début de semestre (contrat de travail, horaires de travail, etc...) et s'engagent à informer le responsable de département de tout changement dans leur situation. L'attribution des dispositions demandées sera fonction de la charge de travail salarié et des contraintes dans l'emploi du temps.

Cette demande devra être adressée au responsable pédagogique de la composante au plus tard 2 semaines après la signature du contrat et/ou le début des enseignements. Concernant les étudiant-e-s en situation de maternité ou ayant des personnes à charge, la demande devra être effectuée le plus rapidement possible.

Si la demande est acceptée par la composante, l'étudiant-e signera un *contrat pédagogique* précisant ses droits et ses engagements à utiliser ces dispositions dans sa démarche vers la réussite.

Convocation aux examens

L'étudiant est convoqué officiellement par la scolarité pour passer ses examens aux dates prévues pour les différentes UE. En cas d'absence aux examens, les règles adoptées sont les mêmes pour tout étudiant.

Sportifs et sportives de haut niveau

Les étudiant-e-s « Sportifs de Haut Niveau » sont encouragés à signer un contrat de scolarité avec l'Université Paul Sabatier. Ce contrat est établi par le Département du Sport de Haut Niveau (DSHN) de l'Université Paul Sabatier (situé au pôle sportif).

Les étudiants doivent se reporter au contrat signé et aux procédures établies par le DSHN. Les plans d'étude, épreuves de remplacement, et report de notes doivent être acceptés par le DSHN et le coordinateur SHN de la F2SMH.

Cursus aménagé en L1/ L2

Dans le cadre de leur contrat, les étudiants ont la possibilité d'opter pour un cursus aménagé leur permettant d'effectuer les 2 premières années de la licence (L1 et L2) en 3 ans. La répartition des UE se fait au cas par cas avec le parrain en accord avec le Responsable d'année d'étude (plan d'étude).

Absences aux examens

Ces étudiants participent aux activités normales dans les différentes UE, mais ils sont autorisés à s'absenter éventuellement aux examens selon certaines conditions (*présenter au Département SHN une convocation officielle émanant de sa Fédération Sportive*) pour participer à des stages nationaux ou des

compétitions. Cette disposition s'applique également dans le cas de « *blessures graves occasionnées pendant la pratique sportive* »

Dans ces conditions, une épreuve spéciale de remplacement, **et une seule**, pour une même épreuve est organisée pour chaque année d'étude.

L'étudiant devra donc faire parvenir une demande d'épreuve d'examen spéciale au Département du Sport de Haut Niveau au moins 8 jours avant la date du début des épreuves de contrôle continu ou terminal. Le Département du Sport de Haut Niveau transmettra immédiatement cette demande à la scolarité de la F2SMH qui convoquera l'étudiant pour une session spéciale. Si cette épreuve terminale spéciale concerne la 2^{ème} session, elle devra être organisée avant la rentrée universitaire. Si l'étudiant ne peut se présenter à cette épreuve avant la rentrée universitaire de la 2ème session, il sera ajourné dans l'UE correspondante.

Toute épreuve de Contrôle Terminal de type rapport de stage, mémoire, dossier... sera soumise au même dispositif de report de date des contrôles terminaux écrits (session spéciale d'examen). Dans ce cas, un dépôt différé pour cause de stage, compétition sportive ... devra être validé avec les justificatifs correspondants auprès du Département du Sport de Haut Niveau de l'UPS **8 jours avant la date de dépôt initialement prévue.**

Cours de rattrapage

Des cours de rattrapage peuvent être spécialement organisés pour permettre à un étudiant de compléter une formation non reçue si une absence prolongée le justifie. La demande écrite doit être faite de manière officielle par l'étudiant par l'intermédiaire de son "tuteur" et de son "parrain", en accord avec le Département du Sport de Haut Niveau.

Compensation des UE et report des notes d'une année sur l'année suivante

La compensation entre les UE ne peut se faire que lorsque l'ensemble des UE d'un semestre aura été évalué.

Les SHN bénéficiant d'un cursus aménagé peuvent bénéficier du report des notes d'une UE non acquise sur la session suivante ou sur l'année universitaire suivante aux conditions suivantes :

- la note obtenue doit être supérieure ou égale à 9
- l'étudiant via son parrain en fait **la demande par écrit, 8 jours au plus tard après la publication des résultats, à l'attention des Responsables de Diplôme et de l'UE qui valideront ou non la demande de l'étudiant SHN, en accord avec le Responsable du Département du Sport de Haut Niveau et la coordinatrice SHN de la F2SMH.** En l'absence de demande écrite en ce sens, l'étudiant repasse toutes les UE non acquises.

Conservation de note d'une année sur l'autre

Seuls les étudiants en aménagement d'étude (c'est-à-dire en inscription pédagogique à une partie seulement des UE du semestre ou de l'année) sont autorisés à faire une demande de conservation de note d'1 ou plusieurs UE dont la note est inférieure à 10/20 à condition que la moyenne des 3 UE d'un semestre soit égale à 10/20.

Pour ces cas : 3 UE par semestre sont obligatoires !

Si l'étudiant n'est inscrit pédagogiquement qu'à 3 UE au semestre, la conservation des notes inférieures à 10/20 n'est pas possible.

Redoublement

Les SHN bénéficiant d'un cursus aménagé n'ayant pas obtenu plus de la moitié des UE auxquelles ils s'étaient inscrits en première année du L1 doivent redoubler en cursus normal et donc s'inscrire à toutes les UE manquantes du L1 (sauf demande expresse de report des notes, cf. § ci-dessus).

Les dispositions à l'attention des artistes de haut niveau, des étudiants en situation de handicap et des étudiants en mobilité internationale s'appliquent comme prévu dans les règlements de l'Université Paul Sabatier.

ANNEXE

Procédure de justification d'absence

Toute absence doit être justifiée.

Les justifications acceptées sont les suivantes :

- obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public (convocation à l'examen du permis de conduire, à la préfecture, JAPD, ...). Dans ce cas, la convocation doit être fournie au secrétariat avant l'absence.
- compétition sportive : convocation sportive (sportifs de Haut Niveau, Championnat FFSU, championnat fédéral de Niveau National). Dans ce cas, la convocation doit être fournie au secrétariat avant l'absence.
- maladie : certificat médical, avis du Service de Médecine Préventive, avis d'hospitalisation...
- perturbation des transports en commun (TISSEO, SNCF, ...): justificatif fonction de l'entreprise concernée,
- en cas de force majeure appréciée par le responsable de la formation (décès familial, ...).

Le justificatif doit être déposé et visé dans les 5 jours ouvrables à l'accueil de la F2SMH et une copie doit être présentée aux enseignants concernés.

**Adoption des calendriers universitaires 2020/2021, des
Licences, des DEUST et des LP Métiers de la Forme de la F2SMH**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 59

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

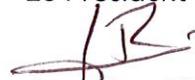
Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

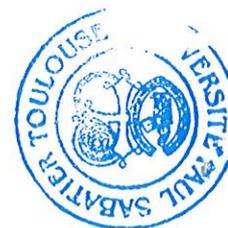
Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les calendriers universitaires 2020/2021, des Licences, des DEUST et des LP Métiers de la Forme de la F2SMH (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

N° semaine calendaire	Lundi	Vendredi	L 1			L 2			L 3			DEUST		LP MF		
			APAS	EM	ES	MS	APAS	EM	ES	MS	DEUST 1	DEUST 2				
36	31-août	04-sept	Réunions de rentrée des étudiants : Lundi 31 Aout Début des CM : L1 - L2 - L3											1	1	1
37	07-sept	11-sept	CM											2	2	2
38	14-sept	18-sept	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	Début TD_TP	3	3	3
39	21-sept	25-sept												4	4	4
40	28-sept	02-oct												5	5	5
41	05-oct	09-oct												6	6	6
42	12-oct	16-oct												7	7	7
43	19-oct	23-oct												8	8	8
44	26-oct	30-oct	Vacances de Toussaint - Ouverture UPS - (Pas d'enseignement)													
45	02-nov	06-nov												9	9	9
46	09-nov	13-nov	Stage											10	10	10
47	16-nov	20-nov												11	11	11
48	23-nov	27-nov												12	12	12
49	30-nov	04-déc												13	13	13
50	07-déc	11-déc	Contrôles Terminaux Ecrits - 1er semestre -											14	14	14
51	14-déc	18-déc	: Contrôles Terminaux Ecrits - 1er semestre -											15	15	15
52	21-déc	01-janv	Lundi mardi Révisions - Contrôles Terminaux Session 1													
Contrôles Terminaux																
Vacances de Noël - Fermeture UPS																

Master 1 - F2SMH 2020/2021

semaine calendaire	Du	Au	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
35	31-août	04-sept	Pré-rentree					
36	07-sept	11-sept	Reunion rentrée 14h	1	1	1	1	
37	14-sept	18-sept	1	2	2	2	2	
38	21-sept	25-sept	2	3	3	3	3	
39	28-sept	02-oct	3	4	4	4	4	
40	05-oct	09-oct	4	5	5	5	5	
41	12-oct	16-oct	5	6	6	6	6	
42	19-oct	23-oct	6	7	7	7	7	
43	26-oct	30-oct	7	8	8	8	8	
44	02-nov	06-nov						Toussaint
45	09-nov	13-nov	8	9	Armistice	9	9	
46	16-nov	20-nov	9	10	10	10	10	
47	23-nov	27-nov	10	11	11	11	11	
48	30-nov	04-déc	11	12	12	12	12	
49	07-déc	11-déc	12	13	13	13	13	
50	14-déc	18-déc	EXAMENS					
51	21-déc	25-déc	CONGES NOEL (FERMETURE)					
52	28-déc	01-janv						
1	04-janv	08-janv	1	1	1	1	1	
2	11-janv	15-janv	2	2	2	2	2	
3	18-janv	22-janv	3	3	3	3	3	
4	25-janv	29-janv	4	4	4	Jury session 1	4	
5	01-févr	05-févr	5	5	5	5	5	
6	08-févr	12-févr	6	6	6	6	6	
7	15-févr	19-févr	7	7	7	7	7	
8	22-févr	26-févr	Vacances (FERMETURE)					
9	01-mars	05-mars	8	8	8	8	8	
10	08-mars	12-mars	9	9	9	9	9	
11	15-mars	19-mars	10	10	10	10	10	
12	22-mars	26-mars	11	11	11	11	11	
13	29-mars	02-avr	12	12	12	12	12	
14	05-avr	09-avr	13	13	13	13	13	
15	12-avr	16-avr	14	14	14	14	14	
16	19-avr	23-avr	Pâques	15	15	15	15	
17	26-avr	30-avr	EXAMENS					
18	03-mai	07-mai						
19	10-mai	14-mai				Ascension	PONT	
20	17-mai	21-mai	Soutenances mémoires session 1					
21	24-mai	28-mai	Pentecôte	Consultation copies sur demande		JURYS		
22	31-mai	04-juin						
23	07-juin	11-juin						
24	14-juin	18-juin	Contrôles Terminaux Ecrits - 1er semestre - Session 2					
25	21-juin	25-juin	Contrôles Terminaux Ecrits - 2e semestre - Session 2					
26	28-juin	02-juil	Soutenances mémoires session 2					
27	05-juil	09-juil	Consultation des copies - Jurys session 2 - Affichage résultats					
28	12-juil	16-juil						

Possibilité
stages MS

Master 2 - F2SMH 2020/2021

semaine calendaire	Du	Au	EOPS	APAS	MS - IDSL	
36	31-août	04-sept	1 - Reunion rentrée + cours			
37	07-sept	11-sept	2	2	2	
38	14-sept	18-sept	3	stage / projet tuteuré RAPA	3	
39	21-sept	25-sept	4	3	4	
40	28-sept	02-oct	5	4	5	
41	05-oct	09-oct	6	5	6	
42	12-oct	16-oct	7	6	7	
43	19-oct	23-oct	8	7	stage	
44	26-oct	30-oct			stage	
45	02-nov	06-nov	9	stage / projet tuteuré organisation RAPA	8	
46	09-nov	13-nov	10	8	9	
47	16-nov	20-nov	11	9	10	
48	23-nov	27-nov	12	10	stage	
49	30-nov	04-déc	13	11	11	
50	07-déc	11-déc	14	12	12	
51	14-déc	18-déc	Examen Session 1			
52	21-déc	25-déc	CONGES NOEL (FERMETURE)			
1	28-déc	01-janv				
2	04-janv	08-janv	Stage	13	13	
3	11-janv	15-janv		14	14	
4	18-janv	22-janv	Consultation des copies - Jury sem 1	15	stage	
5	25-janv	29-janv		16		
6	01-févr	05-févr	Stage	17	15	
7	08-févr	12-févr		18	16	
8	15-févr	19-févr	Vacances (FERMETURE)			
9	22-févr	26-févr	Stage	Examen Session 1 - semestre pair		
10	01-mars	05-mars		Stage	Stage	
11	08-mars	12-mars		Consultation des copies - Jurys - Affichage résultats		
12	15-mars	19-mars		Stage	Stage	
13	22-mars	26-mars				
14	29-mars	02-avr				
15	05-avr	09-avr				
16	12-avr	16-avr				
17	19-avr	23-avr				
18	26-avr	30-avr				
19	03-mai	07-mai				
20	10-mai	14-mai				
21	17-mai	21-mai				
22	24-mai	28-mai				
23	31-mai	04-juin				
24	07-juin	11-juin				
25	14-juin	18-juin				
26	21-juin	25-juin	Soutenance Stage Session 1 - JURY			
27	28-juin	02-juil	Examens Session 2		Soutenance Stage Session1	
28	08-juil	12-juil	Consultation des copies - Jurys - Affichage résultats			
28 - 36	08-juil	30-août	Stage			
37	09-sept	13-sept	Soutenance Stage Session 2	Examens Session 2 et soutenance Stage		
38	16-sept	20-sept	Consultation des copies - Jurys - Affichage résultats			

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN		
1	V		1	J	Rentrée	1	D	Férié	1	D	1	M	1	S	1	D	1	D	1	M	1	V	1	V	1	L			
2	S		2	V		2	L		2	L	2	J	2	D	2	L	2	L	2	J	2	S	2	S	2	M			
3	D		3	S		3	M	Toute Us retourage	3	M	3	V	3	L	3	M	3	M	3	V	3	D	3	D	3	M			
4	L		4	D		4	M		4	M	4	S	4	M	4	M	4	M	4	S	4	J	4	J	4	J			
5	M		5	L	UE3/UE1	5	J	accet CTP	5	J	5	D	5	M	5	J	5	J	5	D	5	M	5	M	5	V			
6	M		6	M	UE2/UE2	6	V		6	V	6	L	6	J	6	V	6	V	6	L	6	M	6	M	6	S			
7	J		7	M		7	S		7	S	7	M	7	V	7	V	7	S	7	M	7	J	7	J	7	D			
8	V		8	J		8	D		8	D	8	M	8	S	8	D	8	D	8	M	8	V	8	V	8	L			
9	S		9	V		9	L	Toute Us	9	L	9	J	9	D	9	L	9	L	9	J	9	S	9	S	9	M			
10	D		10	S		10	M		10	M	10	M	10	L	10	M	10	M	10	V	10	D	10	D	10	M			
11	L		11	D	Férié	11	M	retourage	11	M	11	S	11	M	11	M	11	M	11	S	11	L	11	L	11	J			
12	M		12	L		12	J		12	J	12	D	12	M	12	M	12	M	12	D	12	M	12	M	12	V			
13	M		13	M		13	V	accet CTP	13	V	13	L	13	J	13	J	13	V	13	L	13	M	13	M	13	M			
14	J		14	M	UE3/UE2	14	S		14	S	14	M	14	V	14	M	14	M	14	M	14	J	14	J	14	D			
15	V		15	J		15	D		15	D	15	M	15	S	15	D	15	D	15	M	15	V	15	V	15	L			
16	S		16	V		16	L		16	L	16	J	16	V	16	L	16	L	16	J	16	S	16	S	16	M			
17	D		17	S		17	M		17	M	17	V	17	V	17	M	17	M	17	V	17	D	17	D	17	M			
18	L		18	D		18	M		18	M	18	S	18	M	18	M	18	M	18	S	18	L	18	L	18	J			
19	M		19	L		19	J		19	J	19	D	19	M	19	M	19	J	19	D	19	M	19	M	19	M			
20	M		20	M		20	V	UE3/UE1	20	V	20	L	20	M	20	J	20	V	20	L	20	M	20	M	20	S			
21	J		21	M		21	S		21	S	21	M	21	M	21	M	21	S	21	M	21	J	21	J	21	D			
22	V		22	J		22	D		22	D	22	M	22	V	22	V	22	D	22	M	22	V	22	V	22	L			
23	S		23	V		23	L		23	L	23	J	23	D	23	D	23	L	23	J	23	S	23	S	23	M			
24	D		24	S		24	M		24	M	24	V	24	M	24	L	24	M	24	V	24	D	24	D	24	M			
25	M		25	D		25	M	Férié	25	M	25	S	25	S	25	M	25	M	25	S	25	L	25	L	25	J			
26	M		26	L		26	J	entreprise	26	J	26	D	26	M	26	M	26	M	26	D	26	M	26	M	26	V			
27	J		27	M	Entreprise	27	V		27	V	27	L	27	L	27	J	27	V	27	L	27	L	27	L	27	S			
28	V		28	M		28	S		28	S	28	M	28	M	28	V	28	S	28	M	28	J	28	J	28	D			
29	S		29	J		29	D		29	D	29	M	29	M	29	S	29	D	29	M	29	M	29	M	29	L			
30	D		30	V		30	L	entreprise	30	L	30	J	30	J	30	L	30	L	30	J	30	V	30	V	30	L			
31	S		31	S		31	M	Examens CT S1	31	M	31	V	31	V	31	M	31	M	31	V	31	D	31	D	31	M			

LICENCE PROFESSIONNELLE SVAPA 01 octobre 2020 au 30 juin 2021 400 heures



**Avis favorable à la maquette de la création de la Licence
Professionnelle CBIM (Coordinateur Building Information Modeling),
de l'IUT de Toulouse, pour la rentrée 2020**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 19 mai 2020**

Délibération 2020/05/CFVU – 60

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la maquette de la création de la Licence Professionnelle CBIM (Coordinateur Building Information Modeling), de l'IUT de Toulouse, pour la rentrée 2020 (document joint).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

Année 2020-2021	Composante : IUT	Coordinateur Building Information Modeling
Code version diplôme :	INM/CB 201	Mention : Métiers du BTP : bâtiment et construction
Code version d'étape :	INM/CB1 201	
CIP	Genie Civil	

LP Coordinateur Building Information Modeling - Structure des enseignements

Document mis à jour le 22 avril 2020 *Pion de Transition Numérique du Bâtiment

Libelle	Code	Dépt	CNU	Nature ECTS	Semestre	CM	TD	TP	CTDI	TPDE	Total	1/2 jours terrain	mois de stage	heures de projet	UE à choix ?	Compétences attendues (CCX.X : Compétence Cx décrite dans le FTRM*)	Blocs de compétences
SEMESTRE 5																	
UE1 : Identifier et proposer des systèmes constructifs	GCCD		MODI	6	S5	21	18	8			47						
UE1M1 : Technologie du bâtiment	GCCD	60	MATC	1,5		5	5				10					UE1M1 Identifier, proposer et concevoir les systèmes constructifs en vigueur dans l'industrie du bâtiment	UE1 Identifier et proposer des systèmes constructifs Justifier les solutions constructives au regard de la réglementation
UE1M2 : Mécanique des structures et réglementation	GCCD	60	MATC	1,5		6	7				13					UE1M2 Modéliser une structure et déterminer les grandeurs qui permettront de la justifier	
UE1M3 : Ouvrages en béton armé et en acier	GCCD	60	MATC	2		8	4	8			20					UE1M3 Justifier les structures en béton armé ou en acier au regard de la réglementation européenne Produire les plans d'exécution	
UE1M4 : Réseaux secs et humides	GCCD	60	MATC	1		2	2				4					UE1M4 Détecter et analyser les réseaux existants	
UE2 : Numériser et géoréférencer	GCCD		MODI	6	S5	33	32	32			97						
UE2M1 : Géoréférencer la maquette	GCCD	60	MATC	1		7	4	4			15					UE2M1 Choisir le système de référence et la projection associée selon la localisation du projet et selon le contexte légal Créer des points de référence connus en coordonnées en utilisant un récepteur GNSS et en s'appuyant sur le réseau RGP Géoréférencer une maquette à partir d'un plan topographique existant ou bien à partir de points GNSS	UE2 Numériser l'existant Géoréférencer la maquette
UE2M2 : Numériser l'existant - scanner 3D et Revit	GCCD	60	MATC	3		20	18	20			58					UE2M2 Définir la procédure de lever au scanner 3D en fonction du projet (lever d'intérieur...) et de la précision désirée en appliquant les bonnes pratiques de modélisation Acquies les points et contrôler le lever Traiter les points : assembler les scans, contrôler le lever, préparer le nuage en fonction de son usage prévu Exporter le nuage Dessiner la maquette à partir du nuage CC6.6 Comparer le bâti construit avec la maquette numérique	
UE2M3 : Détection et modélisation des réseaux	GCCD	60	MATC	2		6	10	8			24					UE2M3 Définir la méthode d'investigation des réseaux à mettre en œuvre et choisir le matériel en respectant la réglementation et la sécurité Géoréférencer les réseaux Modéliser les réseaux et les intégrer dans la maquette numérique Concevoir l'extension d'un réseau existant	
UE3 : Dessiner et gérer la maquette numérique	GCCD		MODI	12	S5	65	94	50			209						
UE3M1 : Visualiser et manipuler la maquette	GCCD	60	MATC	2		10	18	8			36					UE3M1 Visualiser et manipuler une maquette numérique CC2.3 Sélectionner la présentation des informations souhaitées (graphiques, données...) CC2.4 Associer des annotations à la maquette CC4.5 Exploiter la maquette numérique avec les outils de simulation virtuelle (valorisation commerciale, vision chantier 3D...)	UE3M1 UE3M2 UE3M3 UE3M4 UE3M5 UE3M6 UE3M7 UE3M8 UE3M9 UE3M10 UE3M11 UE3M12 UE3M13 UE3M14 UE3M15 UE3M16 UE3M17 UE3M18 UE3M19 UE3M20 UE3M21 UE3M22 UE3M23 UE3M24 UE3M25 UE3M26 UE3M27 UE3M28 UE3M29 UE3M30 UE3M31 UE3M32 UE3M33 UE3M34 UE3M35 UE3M36 UE3M37 UE3M38 UE3M39 UE3M40 UE3M41 UE3M42 UE3M43 UE3M44 UE3M45 UE3M46 UE3M47 UE3M48 UE3M49 UE3M50 UE3M51 UE3M52 UE3M53 UE3M54 UE3M55 UE3M56 UE3M57 UE3M58 UE3M59 UE3M60 UE3M61 UE3M62 UE3M63 UE3M64 UE3M65 UE3M66 UE3M67 UE3M68 UE3M69 UE3M70 UE3M71 UE3M72 UE3M73 UE3M74 UE3M75 UE3M76 UE3M77 UE3M78 UE3M79 UE3M80 UE3M81 UE3M82 UE3M83 UE3M84 UE3M85 UE3M86 UE3M87 UE3M88 UE3M89 UE3M90 UE3M91 UE3M92 UE3M93 UE3M94 UE3M95 UE3M96 UE3M97 UE3M98 UE3M99 UE3M100
UE3M2 : Modéliser : créer la maquette	GCCD	60	MATC	3		23	33	18			74					UE3M2 Initialiser la maquette UE3M3 Intervenir en création sur la maquette UE3M4 Créer des objets BIM pour compléter une bibliothèque	

Adoption du calendrier des inscriptions 2020/2021 de l'IUT
de Tarbes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 61

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent le calendrier des inscriptions 2020/2021 de l'IUT de Tarbes (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

Calendrier des inscriptions administratives 2020-2021

DUT			
1 ^{ère} année	Inscription en ligne	Pour les étudiants admis via Parcoursup	Vous avez été admis et vous avez confirmé entre le 19 mai et le 12 juillet inclus entre le 13 juillet et le 23 août inclus à partir du 24 août
	Inscription par envoi du dossier d'inscription	Redoublant	Réinscription
	Inscription en ligne	Cas particuliers (GMP Geipi, Retour césure, autres cas...)	Prendre contact avec le service scolarité
	Inscription par envoi du dossier d'inscription	Cas particuliers (Réorientation nouveaux inscrits en S3)	Réinscription
2 ^{ème} année	Inscription en ligne		entre le 13 juillet et le 26 juillet
	Inscription par envoi du dossier d'inscription		entre le 13 juillet et le 26 juillet

Licences professionnelles			
LP	Inscription en ligne	Pour les étudiants admis via Ecandidate	Vous avez été admis et vous avez confirmé entre le 3 avril et le 12 juillet inclus entre le 13 juillet et le 23 août inclus à partir du 24 août
	Inscription par envoi du dossier d'inscription	Cas particuliers (Relations internationales, Candidats hors Ecandidate, Campus France)	Prendre contact avec le service scolarité
			Vous devez vous inscrire impérativement entre le 07 juillet et le 17 juillet avant le 27 août avant le 06 septembre

DU	
DUETE	Date non définie
DUPFST	Date non définie

Avis favorable au P-V Commission d'examen des vœux et
au jury d'admission de l'IUT de Tarbes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 62

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

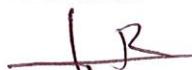
Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable au P-V Commission d'examen des vœux et au jury d'admission de l'IUT de Tarbes (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

CAMPAGNE D'ADMISSIONS 2020

JURY D'ADMISSION DU 7 MAI 2020

TABLE DES MATIERES

Le jury d'admission.....	3
Composition du jury (Commission d'Examen des vœux)	3
Modalités de fonctionnement.....	5
Capacité d'accueil, places à pourvoir ET QUOTAS DANS PARCOURSUP	6
Tableau récapitulatif par spécialité	6
EXAMENS DES DOSSIERS.....	7
Dut Génie Civil et Construction Durable	7
Dut Génie Electrique et Informatique Industrielle	8
Dut Génie Mécanique et Productique	9
Dut Métiers du Multimedia et de l'Internet	10
Dut Gestion des Entreprises et des Administrations	11
Dut Techniques de Commercialisation	12

LE JURY D'ADMISSION

COMPOSITION DU JURY (COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX)

(Sous réserve signature du Président de l'Université)

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Vu le code de l'Education notamment les articles D 713-1 à D 713-4 relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au Diplôme Universitaire de Technologie,

Sur proposition du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie "de Tarbes" de l'Université Paul Sabatier,

ARRETE

Le **jury d'admission** de l'IUT de Tarbes de l'Université Paul Sabatier, constitué au titre de l'année **2020-2021** est composé comme suit :

PRESIDENT

M. Jean-Yves CHAMBRIN, Directeur de l'I.U.T.

CHEFS DE DEPARTEMENT

M. QUARTINO Michel	Génie Civil Construction Durable
M. CHALIMBAUD Pierre	Génie Electrique et Informatique Industrielle
Mme PERRIN Marianne	Génie Mécanique et Productique
Mme HERAUT Céline	Gestion des Entreprises et des Administrations
Mme BAZET Isabelle	Métiers du Multimédia et de l'Internet
Mme GIRARD Frédérique	Techniques de Commercialisation

ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Mme ENAUD Nathalie	Directrice Adjointe - Formation & Vie Universitaire
Mme LATAPIE Séverine	Génie Civil Construction Durable
Mme KAUFFMANN Nathalie	Génie Electrique et Informatique Industrielle
Mme PASTOR Marie-Laetitia	Génie Mécanique et Productique
M. LEDANOIS David	Gestion des Entreprises et des Administrations
M. BOULARAND Stéphane	Métiers du Multimédia et de l'Internet

REPRESENTANTS DES MILIEUX PROFESSIONNELS DE L'IUT

	Génie Civil Construction Durable
	Génie Electrique et Informatique Industrielle
M. MANSIEUX Laurent	Génie Mécanique et Productique
	Gestion des Entreprises et des Administrations site d'Auch
	Métiers du Multimédia et de l'Internet
M. CAMPARGUE Pascal	Techniques de Commercialisation Toulouse

Fait à Tarbes le 07/05/2020

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Titre I – Conditions d'admission

Article 1 - *La capacité d'accueil de chaque département d'institut universitaire de technologie, désigné ci-après "IUT", est fixée dans le cadre de la carte universitaire et de la politique contractuelle par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT concerné, après avis du conseil de l'IUT.*

L'admission peut être organisée à l'entrée de chaque semestre par validation d'acquis d'études ou d'expérience.

Article 2 - *Afin d'assurer la cohérence avec les procédures d'admission des formations post-baccalauréat, le calendrier des procédures d'admission en IUT est fixé annuellement par chaque recteur d'académie, après concertation avec les présidents d'universités concernés.*

Article 3 - *Les demandes d'admission sont examinées par un jury désigné dans les conditions prévues à l'article 4 par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT. Le jury se prononce en fonction des éléments figurant au dossier de candidature, éventuellement complétés par un entretien ou un test.*

Article 4 - *Le jury d'admission comprend :*

1° Le directeur de l'IUT ou son représentant, président ;

2° Les chefs de département de l'IUT ;

3° Des enseignants-chercheurs ou enseignants, représentant le ou les départements de l'IUT ;

4° Un ou plusieurs représentants des milieux professionnels.

Ce jury peut constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'IUT et présidées par le chef du département concerné.

Article 5 - *Dans le cadre de la formation initiale, peuvent être admis, sur proposition du jury d'admission, les candidats remplissant les conditions définies par le décret du 12 novembre 1984 susvisé modifié en son article 4.*

Dans le cadre de la formation continue, peuvent être admis, sur proposition du jury d'admission, les candidats engagés ou non dans la vie active, après validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

CAPACITE D'ACCUEIL, PLACES A POURVOIR ET QUOTAS DANS PARCOURSUP

TABLEAU RECAPITULATIF PAR SPECIALITE

		Capacité d'accueil	Total places à pourvoir	Places à pourvoir BTn	% BTn
TARBES	Gestion des entreprises et des administrations	140	135	67	50%
	Techniques de commercialisation	140	135	67	50%
	Génie mécanique et productique	104	89	36	40%
	Génie électrique et informatique industrielle	78	72	35	48%
	Génie civil - construction durable	52	48	24	50%
	Métiers du multimédia et de l'internet	56	56	28	50%
	Total	570	535	258	48%

EXAMENS DES DOSSIERS

DUT GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION DURABLE

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs série STI2D
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir par les enseignants du département (répartition des dossiers).
 - **la note finale** est composée 2 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale et la fiche Avenir pour les néo bacheliers. La moyenne obtenue lors des épreuves du bac remplace la fiche Avenir pour les candidats en réorientation.
Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - La note finale **peut être modulée par un bonus** en fonction de la qualité du projet motivé et au travers d'expériences ou stages éventuels dans le domaine du génie civil.
 - Elle **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite
 - Détermination d'un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie civil - Construction durable	Bacs BTN	492	458	93%	24	50%	24	50%
	Génie civil - Construction durable	Autres	887	808	91%	24	50%	24	50%
	Génie civil - Construction durable	Total	1379	1266	92%	48	100%	48	100%

2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie civil - Construction durable	Bacs BTN	469	442	94%	24	50%	24	50%
	Génie civil - Construction durable	Autres	907	827	91%	24	50%	24	50%
	Génie civil - Construction durable	Total	1376	1269	92%	48	100%	48	100%

DUT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs série STI2D
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir.
 - **la note finale** est composée 2 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale et la fiche Avenir pour les néo bacheliers.
Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - La note finale **peut être modulée par un bonus** en fonction du projet motivé et au travers de la qualité du dossier si celui-ci est de très bonne qualité.
 - Elle **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite
 - Détermination d'un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie électrique et informatique industrielle	Bacs BTN	230	209	91%	34	49%	34	49%
	Génie électrique et informatique industrielle	Autres	473	424	90%	36	51%	36	51%
	Génie électrique et informatique industrielle	Total	703	633	90%	70	100%	70	100%

2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie électrique et informatique industrielle	Bacs BTN	273	246	90%	35	48%	36	49%
	Génie électrique et informatique industrielle	Autres	656	581	89%	37	52%	38	51%
	Génie électrique et informatique industrielle	Total	929	827	89%	72	100%	74	100%

DUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs série SSI
- Bacs série ES
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs série STI2D spécialité Innovation techno.
- Bacs série STI2D autres spécialités
- Bacs série Pro
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir, appréciations des enseignants sur les bulletins. Vu la date tardive à laquelle nous avons disposé des coordonnées des candidats et le calendrier restreint dû aux vacances et jours fériés, il n'y a eu aucun entretien réalisé cette année.
 - **la note finale** est composée de 2 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale et la fiche Avenir pour les néo bacheliers. La moyenne obtenue lors des épreuves du bac remplace la fiche Avenir pour les candidats en réorientation.
Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - La note finale **peut être modulée par un bonus** en fonction de la qualité du projet motivé et/ou de la progression entre la première et la terminale.
 - Elle **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite.
 - Détermination d'un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie mécanique et productique	Bacs BTN	397	262	66%	35	40%	38	40%
	Génie mécanique et productique	Autres	1030	929	90%	52	60%	57	60%
	Génie mécanique et productique	Total	1427	1191	83%	87	100%	95	100%

2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Génie mécanique et productique	Bacs BTN	446	405	91%	36	40%	39	40%
	Génie mécanique et productique	Autres	1122	1012	90%	53	60%	58	60%
	Génie mécanique et productique	Total	1568	1417	90%	89	100%	97	100%

DUT METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs série ES
- Bacs série L
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs STD2A/TMD
- Bacs STI2D/STL/STAV
- Bacs STMG/ST2S
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir
 - **la note finale** est composée de 3 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale, l'évaluation du projet motivé et la fiche Avenir pour les néo bacheliers.
Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - Pas de modulation par bonus sauf pour un sportif de haut niveau.
 - La note finale **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite.
 - Détermination d'un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places	Candidats À APPELER
	Métiers du multimédia et de l'internet	Bacs BTN	364	307	84%	28	0 #DIV/0!
	Métiers du multimédia et de l'internet	Autres	649	532	82%	28	0 #DIV/0!
	Métiers du multimédia et de l'internet	Total	1013	839	83%	56	0 #DIV/0!
2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places	Candidats À APPELER
	Métiers du multimédia et de l'internet	Bacs BTN	300	268	89%	28	28 50%
	Métiers du multimédia et de l'internet	Autres	468	392	84%	28	28 50%
	Métiers du multimédia et de l'internet	Total	768	660	86%	56	56 100%

DUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs série ES
- Bacs série L
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs série STMG spécialité Gestion Finance
- Bacs série STMG autres spécialités
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l’outil d’aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir.
 - **la note finale** est composée 2 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale et la fiche Avenir pour les néo bacheliers. La moyenne obtenue lors des épreuves du bac remplace la fiche Avenir pour les candidats en réorientation avec une répartition de poids un peu différente. Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - La note finale **peut être modulée par un bonus** en fonction de la qualité du projet motivé et/ou de la progression entre la première et la terminale.
 - La note finale **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite.
 - Détermination d’un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Gestion des entreprises et des administrations	Bacs BTN	431	346	80%	61	45%	61	45%
	Gestion des entreprises et des administrations	Autres	1205	1065	88%	74	55%	74	55%
	Gestion des entreprises et des administrations	Total	1636	1411	86%	135	100%	135	100%

2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Gestion des entreprises et des administrations	Bacs BTN	555	448	81%	68	50%	68	50%
	Gestion des entreprises et des administrations	Autres	1445	1265	88%	67	50%	69	50%
	Gestion des entreprises et des administrations	Total	2000	1713	86%	135	100%	137	100%

DUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

GROUPES DE BACS DEFINIS :

- Bacs série S
- Bacs série ES
- Bacs série L
- Bacs autres sauf technologiques
- Bacs série STMG spécialité Mercatique
- Bacs série STMG autres spécialités
- Bacs autres technologiques

METHODE UTILISEE POUR EXAMEN DES DOSSIERS ET CLASSEMENT FINAL :

- Utilisation de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, lecture des projets motivés et fiche Avenir
 - **la note finale** est composée 2 moyennes intermédiaires prenant en compte respectivement les bulletins de première et terminale et la fiche Avenir pour les néo bacheliers. La moyenne obtenue lors des épreuves du bac remplace la fiche Avenir pour les candidats en réorientation.
Les coefficients affectés à chaque matière sont paramétrés dans Parcoursup en fonction de la série du bac et des attendus de la formation.
 - La note finale **peut être modulée par un bonus** en fonction de la qualité du projet motivé et/ou de la progression entre la première et la terminale.
 - La note finale **peut être forcée à la baisse** dans le cas où la candidature ne correspondrait pas aux attendus de base de la formation et aux critères définis, nécessaires à une chance de réussite.
 - Détermination d'un seuil de note finale par groupe de bacs en dessous duquel les candidats se verront refusés.

RESULTATS :

2019	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Techniques de commercialisation	Bacs BTN	711	487	68%	67	50%	70	50%
	Techniques de commercialisation	Autres	1510	1293	86%	68	50%	70	50%
	Techniques de commercialisation	Total	2221	1780	80%	135	100%	140	100%
2020	Spécialité	Groupe	Nbre de candidats	Candidats classés	Taux de Classement	Places		Candidats À APPELER	
	Techniques de commercialisation	Bacs BTN	925	683	74%	68	50%	70	50%
	Techniques de commercialisation	Autres	1701	1505	88%	67	50%	70	50%
	Techniques de commercialisation	Total	2626	2188	83%	135	100%	140	100%

**Avis favorable à la convocation d'une CSPE (Commission
Sociale des Projets Etudiants) au mois de juin 2020**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 63

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la convocation d'une CSPE (Commission Sociale des Projets Etudiants), au mois de juin 2020 (documents joints).

Toulouse le 4 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0